
**STRATÉGIE POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE
DE L'ENVIRONNEMENT**

DOCUMENT DE CONSULTATION

Industry Canada
Library - LKC

JUN 21 2017

Industrie Canada
Bibliothèque - BCS

Industrie Canada

Environnement Canada

**STRATÉGIE POUR L'INDUSTRIE CANADIENNE
DE L'ENVIRONNEMENT**

DOCUMENT DE CONSULTATION

janvier 1994

HC120
-E5
E589
1994
MAIN

DOCUMENT INTERMINISTÉRIEL DE CONSULTATION

**PUBLIÉ PAR
INDUSTRIE CANADA ET ENVIRONNEMENT CANADA**

Also available in English.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires :

Direction générale des affaires environnementales

Industrie Canada

Téléphone : (613) 954-3080

Télécopieur : (613) 952-9564

Direction générale du développement technologique

Environnement Canada

Téléphone : (819) 953-5921

Télécopieur : (819) 953-9029

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
MESSAGE DES MINISTRES	1
OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT	2
INTRODUCTION	3
Contexte	3
Définition de l'industrie	4
L'industrie	5
CHAPITRE 1^{ER} MARCHÉ CANADIEN	7
Contexte	
Questions et initiatives possibles	
Domination du marché intérieur	7
Concurrence étrangère au Canada	9
Approvisionnements publics	10
Entraves au commerce interprovincial	11
CHAPITRE 2 MARCHÉS INTERNATIONAUX	13
Contexte	
Questions et initiatives possibles	
Relever le défi des marchés mondiaux	13
Le commerce en vertu du programme environnemental mondial	16
Promotion de l'industrie canadienne de l'environnement	18
Développement de la capacité de marketing	19
CHAPITRE 3 TECHNOLOGIE	20
Contexte	
Questions et initiatives possibles	
Nouvelle R-D	23
R-D militaire	24
Technologie inexploitée	24
Information sur la technologie	25
Détermination des besoins des entreprises industrielles en matière de technologie environnementale	26
Coordonner la politique et les programmes gouvernementaux	26

	PAGE	
CHAPITRE 4	QUESTIONS DE FINANCEMENT	28
	Contexte	
	Questions et initiatives possibles	
	Le manque d'expertise	30
	Le stade du développement	30
	Procédures d'exploitation	31
	Pratiques gouvernementales	31
	La question de la responsabilité	32
CHAPITRE 5	RESSOURCES HUMAINES	34
	Contexte	
	Questions et initiatives possibles	
	Programmes d'éducation et de formation	34
	Sensibiliser les élèves du secondaire et les étudiants des universités aux possibilités de croissance et aux occasions d'emplois que représente le secteur de l'environnement	35
	Programmes d'emplois	35
CHAPITRE 6	EN RÉSUMÉ	37
	Contexte	
	Questions et initiatives possibles	
	Stratégie coordonnée	39
	Normes des produits, politiques et programmes environnementaux stratégiques	39
	Travailler de façon stratégique avec les Centres pour l'avancement des technologies environnementales	39
	Travailler de façon stratégique avec les associations de l'industrie canadienne de l'environnement	39
ANNEXE 1	VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT	41
ANNEXE 2	VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES PROVINCIAUX POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT	49

MESSAGE DES MINISTRES

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance d'une industrie de l'environnement de classe mondiale, capable d'offrir au Canada de nouvelles occasions d'affaires, des exportations à grande valeur ajoutée et de nouveaux emplois, tout en s'attaquant directement aux défis de l'environnement. Le gouvernement s'est engagé à faire une promotion énergique du secteur de l'environnement. Une politique efficace de développement durable intégrant pleinement la solution des problèmes environnementaux dans de sains objectifs économiques passe par une industrie environnementale et intérieure dynamique.

Le raffermissement de l'industrie de l'environnement exige un partenariat des secteurs public et privé et l'intervention de tous les ministères et organismes fédéraux et provinciaux qui ont un rôle à jouer dans la promotion de cette industrie. Pour s'assurer que la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement réponde à ses besoins et à ses priorités, le gouvernement, sous le leadership d'Industrie Canada et d'Environnement Canada, a lancé un processus de consultation sur les orientations futures de l'industrie de l'environnement. Le présent document constitue la base de cette consultation.

Nous aimerions connaître vos vues pour faire en sorte que le gouvernement assure un appui efficace et efficient à l'industrie, sans pour autant oublier ses responsabilités budgétaires.

Le ministre d'Industrie Canada,

La ministre d'Environnement Canada,

John Manley

Sheila Copps

OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT

*« Le secteur écologique est l'un des domaines
les plus propices à l'innovation technologique
que le monde ait jamais vus. Le Canada a
besoin d'un plan d'ensemble pour l'avenir afin
de faciliter l'essor de nos industries
"vertes". »*

Le très honorable Jean Chrétien

Les technologies environnementales présentent à la fois des occasions et des défis au Canada. Malgré sa réputation mondiale en tant que leader dans le domaine de l'environnement, le Canada n'a pas fait grand-chose pour en tirer parti, économiquement. Il demeure un importateur net de matériel environnemental, seulement un nombre modeste de ses entreprises œuvrant sur le marché de l'exportation.

Le premier ministre Chrétien a annoncé une série d'initiatives touchant le secteur écologique pendant la campagne électorale. « Si le Canada se contente de maintenir le statu quo, nous allons être dépassés par les autres pays industriels, tels que le Japon et l'Allemagne qui tentent par tous les moyens de s'emparer de ce marché. » En outre, il a déclaré que le gouvernement, « en collaboration avec l'industrie, les groupes environnementaux et les scientifiques [...] cherchera à contribuer à l'essor d'un secteur écologique de calibre international. » Le gouvernement a fait les grandes propositions suivantes dans le programme pour le secteur écologique :

- ▶ appliquer des normes des produits, des politiques et des programmes écologiques stratégiques;
- ▶ consacrer 25 p. 100 des nouveaux fonds de R-D aux technologies environnementales;
- ▶ faciliter l'accès aux capitaux pour les petites et moyennes entreprises;
- ▶ jouer un rôle de leader dans la solution des questions de responsabilité en matière d'environnement;
- ▶ renforcer et coordonner les programmes fédéraux de façon à raffermir l'industrie de l'environnement;
- ▶ faire des Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales les pierres d'assise de cette stratégie environnementale;
- ▶ appuyer le développement de l'industrie de l'environnement par ses politiques d'approvisionnement;
- ▶ fournir des occasions, par des programmes d'aide à l'exportation et au développement;
- ▶ soutenir la création de vigoureuses associations de l'industrie de l'environnement;
- ▶ favoriser la « diversification » des autres industries de pointe en faveur du secteur de l'environnement.

Compte tenu des objectifs du gouvernement, l'objet du présent document de consultation est de nous faire mieux comprendre, collectivement, ce que doivent faire les secteurs public et privé pour accroître considérablement la part canadienne des marchés canadien et international de l'industrie de l'environnement.

INTRODUCTION

Parmi les priorités d'action que s'est fixées le gouvernement fédéral figurent un environnement de grande qualité et une industrie de l'environnement vigoureuse et compétitive à l'échelle internationale. Ces objectifs sont complémentaires. Pour créer cet environnement de grande qualité, il faut, dans tous les secteurs de l'économie, des technologies de production, des produits et des services qui sont moins nuisibles pour nos écosystèmes. La mise au point et l'application de technologies écologiques créent des emplois et favorisent la croissance économique dans le respect de l'environnement. Nous ne saurons atteindre notre objectif à moins d'un partenariat efficace entre les gouvernements, les entreprises, les scientifiques, les écologistes et le public.

Contexte

Le marché mondial en rapide expansion des technologies environnementales représente une excellente occasion de croissance pour les entreprises canadiennes. Cependant, l'industrie et le marché canadiens sont petits sur le grand échiquier mondial et nous avons affaire à de grands concurrents, provenant surtout des États-Unis, de l'Allemagne et du Japon. Les entreprises canadiennes doivent composer avec plusieurs réalités fondamentales :

- ▶ La compétitivité du marché est intense et de plus en plus vive. Il n'y a pas de marché mondial comme tel, mais plutôt un marché fortement fragmenté en sous-secteurs industriels et en marchés nationaux, régionaux et locaux.

- ▶ L'industrie de l'environnement est tributaire du développement, de l'acquisition, de l'adaptation et de l'intégration de technologies nouvelles et existantes. La production d'idées ainsi que le financement et la gestion de leur développement et de leur commercialisation sont une entreprise permanente, non dénuée d'embûches, qui doit compter sur des personnes hautement qualifiées, depuis le banc de laboratoire jusqu'à dans les bureaux de direction.

- ▶ L'influence des politiques et des programmes gouvernementaux est envahissante. La réglementation environnementale et son application constituent un facteur déterminant de l'aménagement des marchés et de la technologie exigée, au Canada comme à l'étranger. De même, les approvisionnements gouvernementaux directs représentent une grande part du marché.

L'industrie canadienne de l'environnement est à forte intensité de technologie. La recherche-développement joue un rôle crucial dans la définition de la compétitivité des entreprises individuelles et de l'ensemble de l'industrie nationale. Cependant, la transition d'un produit environnemental depuis le stade de sa conception jusqu'à sa commercialisation coûte souvent très cher. Les progrès ne sont pas sans risque, au double plan technologique (l'idée pourrait bien ne pas marcher) et économique (le produit pourrait bien ne pas se vendre) dans un monde où la réglementation environnementale change et où les technologies sont en concurrence, sans compter les craintes qu'entraînent la production et le financement de la

fabrication de produits, de procédés et de services environnementaux au chapitre de la responsabilité juridique.

Ce document de consultation traite des grands problèmes liés au marché, à la technologie environnementale, au financement et aux ressources humaines. Ces thèmes sont interreliés et revêtent une importance primordiale pour les entreprises individuelles du secteur, et sont cruciaux pour la vigueur de l'ensemble de l'industrie de l'environnement. La protection et la croissance des petites et moyennes entreprises prennent une importance toute particulière. Pour bien saisir les occasions de croissance rentable, il faut absolument penser en fonction de partenariats entre les entreprises, les universités, les associations professionnelles et tous les ordres de gouvernement. En nous concertant dans une action convergente, complète et stratégique, nous pourrions créer une industrie de l'environnement de classe mondiale.

Définition de l'industrie

La définition de l'« industrie de l'environnement » n'est pas figée. Cette industrie est intrinsèquement diversifiée, rejoignant des activités dans tous les secteurs de l'économie, et constitue un domaine d'étude relativement nouveau pour les analystes du marché comme pour les décideurs publics. Traditionnellement, l'industrie de l'environnement comprenait l'assainissement des eaux et l'épuration des eaux usées, le traitement des déchets solides et dangereux et la dépollution de l'air. Depuis dix ans, elle a fini par englober le concept du développement durable par la gestion et conservation des ressources et la reconception des procédés industriels en fonction d'une amélioration de leur efficacité

et d'une réduction de la production des polluants.

Aux fins du présent document de consultation, l'« industrie de l'environnement » s'entend des technologies et des procédés, des produits et des services qui :

- ▶ permettent de **contrôler** et d'**évaluer** la nature et les trajectoires des polluants et des flux de déchets. Les technologies de mesure avancées, par exemple, sont des composantes essentielles des boucles de rétroaction qu'exigent les procédés industriels plus propres et plus efficaces.
- ▶ **préviennent la pollution**, en réduisant ou en éliminant les déchets solides, liquides et gazeux par la reconception des procédés. L'industrie opte de plus en plus pour ces « technologies vertes » afin d'atteindre son double objectif d'amélioration de la productivité et de réduction des coûts d'observation de la réglementation. La réduction, la réutilisation et le recyclage s'inscrivent dans cette approche.
- ▶ **limitent la pollution**, habituellement en réponse à une législation et une réglementation environnementales et souvent par le truchement d'une approche à support unique avec solution « à la sortie de l'émissaire ». Dans certains cas, le contrôle de la pollution est la seule approche efficace par rapport aux coûts.
- ▶ permettent de **nettoyer** et de **remettre en état** l'environnement qui a été dégradé par négligence, par accident, ou par de mauvaises pratiques de stockage et d'élimination des déchets, particulièrement dans le cas des matières toxiques, dangereuses et nucléaires.

L'industrie

Il y a moins d'une décennie que l'industrie de l'environnement retient l'attention des décideurs. Compte tenu de l'évolution de la définition de ce secteur, les statistiques nationales et internationales sur l'industrie et ses marchés sont sous-développées.

L'industrie de l'environnement, tant à l'échelle internationale qu'au Canada, est hautement diversifiée par ses marchés et ses technologies. Les obstacles à l'entrée dans certains segments de l'industrie nationale, et surtout dans les services, sont assez faibles. Le Canada compte environ 4 500 entreprises, qui emploient quelque 150 000 personnes et qui totalisent un chiffre d'affaires annuel de quelque 11 milliards de dollars. Environ les deux tiers des entreprises sont des entreprises de services dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 5 millions de dollars, alors qu'un tiers d'entre elles évoluent dans le secteur manufacturier et ont un chiffre d'affaires annuel d'à peu près 6 milliards de dollars.

Les intervenants de l'industrie vont de l'expert-conseil indépendant à la grande société. Cependant, l'industrie environnementale canadienne est en grande partie formée de petites et moyennes entreprises (PME) dont un grand nombre sont nouvelles, et dont seulement une demi-douzaine ou à peu près emploient plus de 200 personnes. On estime que de 15 à 20 p. 100 des entreprises canadiennes font déjà ou sont prêtes à faire des exportations. L'industrie est concentrée à plus de 50 p. 100 dans le sud de l'Ontario, mais elle compte des grappes actives au Québec et dans tout l'Ouest canadien.

Au contraire de la plupart des marchés, où la demande est en rapport direct avec les

préférences des consommateurs, la demande de produits, de technologies des procédés et de services en matière d'environnement subit la forte influence des politiques, des règlements et des approvisionnements actuels et prévus des gouvernements. L'augmentation de la sensibilisation à l'environnement dans l'entreprise, et l'accroissement du désir, chez le public, de « produits verts » issus d'« industries vertes » ajoutent également à la demande du marché. Il faut toujours des technologies nouvelles pour améliorer la productivité et pour répondre aux normes sans cesse changeantes de la réglementation à des coûts de conformité réduits.

A mesure que les pays connaîtront la prospérité et se démocratiseront, la demande de biens et de services environnementaux augmentera. La recherche de la qualité environnementale transcende tous les secteurs de l'économie et, ces dernières années, on a pu observer une tendance distincte à la prévention de la pollution (les « technologies vertes ») plutôt qu'à la dépollution. « Mieux vaut prévenir que guérir. » Tel est le principe qui prévaut désormais. Encourager une innovation qui soit à la fois propre et plus productive est un défi critique pour notre industrie de l'environnement et pour l'ensemble de l'économie.

Les entreprises canadiennes se sont fait une bonne réputation pour leurs systèmes d'assainissement de l'eau et d'épuration des eaux usées, pour le traitement des déchets liquides et solides, et pour la réalisation de machines comme les incinérateurs, les déchiqueteurs, les compacteurs et le matériel de recyclage des déchets. Notre capacité va de la construction de grands systèmes de prévention de la pollution et de dépollution jusqu'aux composantes comme les pompes,

les filtres, les soupapes et les produits chimiques.

Les entreprises canadiennes de consultation, de gestion et d'ingénierie, ainsi que les laboratoires privés et les établissements de recherche dans le domaine de l'environnement offrent des services d'ingénierie, des services économiques et scientifiques, des services de gestion et des services techniques aux marchés canadiens et internationaux. Ces services, elles les offrent dans une vaste gamme de domaines, dont la conservation et la protection des ressources, la gestion des déchets solides et dangereux, l'approvisionnement en eau, la collecte et l'épuration des eaux usées, la qualité de l'air et les mesures anti-bruit, les procédés industriels et les économies d'énergie.

L'exploitation des ressources naturelles du Canada nous a fait acquérir des compétences qui sont mises à profit dans l'industrie de l'environnement. Ainsi, l'extraction minière a-t-elle engendré des capacités de nettoyage et de remise en état. La télédétection est bien développée et nos capacités dans le

domaine des géosciences commandent le respect dans le monde entier. En sylviculture, nous sommes en voie d'acquérir des compétences en gestion du développement durable, ainsi que des techniques de répression biologique pour la lutte contre les parasites et les insectes.

L'évolution du mode de vie des Canadiens ouvre de nouvelles perspectives et fait naître de nouvelles technologies pour la réduction, la réutilisation et le recyclage d'une vaste gamme de biens et de services. Logements à haut rendement énergétique, transports en commun, programme des « boîtes bleues », utilisation des déchets dérivés du combustible, emballages moins excessifs, conversion des déchets provenant des plastiques, du pétrole et des égouts en charges d'alimentation dans le secteur de la pétrochimie, bouteilles en consigne et recyclage des métaux, du papier et des produits du bois sont autant d'exemples d'occasions de croissance pour l'industrie de l'environnement.

CHAPITRE 1^{ER} - MARCHÉ CANADIEN

Contexte

Le Canada peut transformer les besoins environnementaux au pays et à l'étranger en occasions d'affaires. A peu près tous les secteurs de l'économie canadienne ont besoin de services, de systèmes et de produits environnementaux. La progression de la demande du marché se poursuivra à mesure que les activités industrielles et la politique gouvernementale, sous l'œil attentif du public, se sensibiliseront davantage à l'environnement et prendront le parti du développement durable.

Les experts prédisent au marché intérieur de quelque 11 milliards de dollars une croissance annuelle de 10 p. 100 qui le portera à 22 milliards de dollars d'ici l'an 2000. Avec l'ALENA, le marché intérieur pourrait changer du tout au tout à mesure que l'industrie canadienne s'adaptera à l'effet d'intégration du grand marché nord-américain, qui atteindra environ 200 milliards de dollars en l'an 2000. Les multinationales étrangères sont solidement installées dans de nombreux domaines du secteur de l'environnement. On estime qu'environ 37 p. 100 du marché canadien du matériel environnemental est approvisionné par les importations, dont 80 p. 100 proviennent des États-Unis. Bien qu'environ 23 p. 100 de la production soit exportée (ce qui est excellent pour la plupart des industries), il subsiste un déficit commercial, évalué à 900 millions de dollars.

La dispersion de l'industrie dans presque tous les secteurs de l'économie se reflète dans les services et les programmes des gouvernements à ce secteur, services qui

pourraient être mieux coordonnés. Les voies d'information et les communications entre l'industrie, ses clients, les gouvernements, les universités, les associations et les autres institutions sont sous-développées. Cependant, les gouvernements qui appuient la création de l'industrie canadienne de l'environnement commencent à se sensibiliser aux forces qui façonnent le développement de ce marché et à les comprendre. Pour les gouvernements, le défi consiste à déterminer les moyens qu'ils utiliseront pour stimuler les mécanismes du marché au profit de l'industrie de l'environnement.

Questions et initiatives possibles

1.1 Domination du marché intérieur

Individuellement, les gouvernements peuvent faire valoir que leurs activités et leurs programmes sont souples et bien en place. Cependant, de nombreuses entreprises ne disent pas tout à fait la même chose. Souvent, les petites et moyennes entreprises (PME) ignorent tout simplement l'existence des divers organismes, programmes et initiatives que leur offrent les gouvernements. L'essentiel est de voir à ce que les intérêts de l'industrie se reflètent dans les programmes et les politiques des gouvernements et que les chevauchements et les doubles emplois soient éliminés le plus possible.

Une première tâche à accomplir pour le soutien du marketing consiste tout simplement à optimiser les initiatives en cours en ce qui concerne les renseignements commerciaux et la sensibilisation aux

marchés, ainsi que les bases de données et les répertoires sur l'industrie et les marchés, les documents publicitaires, les bulletins de nouvelles, les ateliers, les séminaires, les conférences et les foires commerciales.

Un nouveau sentiment de communauté d'objectifs, un partenariat, par la concertation entre gouvernements et avec l'industrie, peut déboucher sur de nouvelles solutions originales pour faire en sorte que les politiques et les programmes des gouvernements répondent efficacement aux besoins de l'industrie de l'environnement et soient exécutés avec efficacité.

1.1.1 Éviter le double emploi et le chevauchement des politiques et des programmes des gouvernements et assurer une exécution mieux coordonnée des services et des programmes gouvernementaux dans l'ensemble du Canada.

Ni le secteur public ni le secteur privé n'a de perception d'ensemble et à jour de la taille, des caractéristiques et des régimes de croissance du marché canadien et de l'industrie de l'environnement. Le gouvernement fédéral a fait faire une étude du marché canadien en 1990. Depuis lors, la participation fédérale-provinciale a débouché sur diverses études ponctuelles du Canada Atlantique, du Québec et des quatre provinces de l'Ouest. Mais ces études n'ont pas été suivies d'une synthèse ni d'une mise à jour des données.

1.1.2 Élaborer et maintenir une base de données statistiques sur le secteur de l'environnement, à un niveau de détail suffisant pour aider l'industrie à planifier ses marchés et les

gouvernements à élaborer leurs politiques et leurs programmes.

Toutes les études ont confirmé que les gouvernements consomment une bonne part des biens et services environnementaux du Canada. Les municipalités, par exemple, représentent plus de 50 p. 100 du marché intérieur total. Côté fédéral, ce ne sont pas les possibilités d'affaires qui manquent pour ce qui est des mesures de remise en état des sites, sur des installations militaires, la ligne DEW, par exemple. Les administrations municipales peuvent être des « serres chaudes » pour la croissance de l'industrie. Enfin, on commence à voir que ce marché, même pour les services, est de plus en plus mondial. La tendance à l'impartition de l'infrastructure municipale, ou à sa privatisation, est de plus en plus élevée et a un développement positif. Cependant la plupart des opportunités commerciales qui se présentent ont été saisies par la compétition étrangère.

1.1.3 Mettre au point un partenariat entre l'industrie et le gouvernement au niveau municipal pour repérer les entreprises, leurs produits et leurs services; faire la publicité des dépenses; faciliter les approvisionnements, et faire participer l'industrie à la planification et à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux des municipalités.

Les gouvernements ont été incités, dans la conjoncture actuelle, à être plus conscients des incidences de leurs politiques sur le développement industriel et la création d'emplois. Par exemple, l'appui gouvernemental au développement de la recherche et de la technologie n'a pas toujours nécessairement tenu compte de la

possibilité de développer davantage, pour le transformer en produits commercialisables, le résultat possible des travaux assistés. La question est de savoir si les renseignements et les analyses spécifiques sur les possibilités de commercialisation doivent faire partie intégrante des propositions de financement.

Une question connexe est l'inclusion d'une « liste de contrôle » dans les mesures de protection de l'environnement, de prévention ou de remise en état proposées par les gouvernements afin de voir si une mesure particulière présente quelque intérêt pour l'industrie pour ce qui est des marchés ou des transferts de technologies.

1.1.4 Inscrire une disposition de « marketability » dans toutes les évaluations pour les demandes d'assistance gouvernementale, pour l'aide à la recherche-développement débouchant sur de nouvelles technologies environnementales.

Le marché intérieur continue de voir des occasions lui échapper à cause du manque de sensibilisation, de la part des utilisateurs et des entreprises environnementales elles-mêmes, aux produits et aux capacités du secteur canadien. Les documents publicitaires sont certes utiles, mais il reste nécessaire d'appuyer la création d'une vitrine des technologies, à l'échelle du Canada, ciblant les acheteurs éventuels au pays et à l'étranger. La reconnaissance particulière des technologies *made in Canada* par la démonstration commerciale à grande échelle, si elle est assistée en vertu des programmes d'aide au développement technologique, est susceptible d'accélérer la réceptivité du marché.

1.1.5 Établir des prix spéciaux pour l'environnement afin de reconnaître à la fois les produits et les utilisateurs des produits, comme moyen de présenter les « lauréats » aux acheteurs éventuels. Les prix reconnaîtraient les caractéristiques de rendement, la compétitivité internationale et l'exécution totale des systèmes et des technologies en cause.

1.2 Concurrence étrangère au Canada

Une bonne part du marché canadien est déjà dominée par les grandes succursales de multinationales étrangères établies chez nous depuis longtemps. Si plusieurs ont des mandats mondiaux de marché pour de nombreux produits fabriqués au Canada, elles ont aussi accès à des technologies et à des produits développés, éprouvés et expédiés par d'autres succursales de leurs sociétés mères. Ne fût-ce que pour compléter leurs gammes de produits, les entreprises canadiennes importent divers matériaux et produits de tous les coins du monde. Le dynamisme et la croissance rapide du secteur, dans une large mesure caractérisés par les spécialisations et les inclinations de ses entrepreneurs en PME, laissent de nombreux « trous » en matière de produits et de services. Cependant, on n'a jamais vu dans ces « trous » particuliers de possibilités d'opportunités industrielles soit par des sources intérieures existantes, mais inconnues, soit par une nouvelle capacité canadienne.

Une question reliée à ce problème est la présence grandissante, sur le marché canadien, des firmes étrangères dans les secteurs des services et de l'ingénierie, qui

préparent les plans et devis, construisent et opèrent des aménagements publics.

1.2.1 Appuyer la création d'alliances stratégiques et de réseaux entre PME complémentaires pour présenter leurs produits et services individuels dans une gamme de produits complète et concurrentielle.

Dans le secteur de l'environnement, un grand nombre des nouvelles entreprises à base de sciences et de technologie découvrent le rôle critique du marketing. Compte tenu de leur articulation sur la fabrication de produits et la prestation de services hautement spécialisés pour une clientèle généralement restreinte, un grand nombre d'entre elles sont mal préparées à affronter la concurrence de l'extérieur.

Un certain nombre d'initiatives et de service déjà offerts par les gouvernements ont été utiles. Ils vont des bulletins de nouvelles aux répertoires, en passant par les conseils en marketing direct. Cependant, dans un marché mondial de plus en plus intérieur, on n'a pas tenté de définir les incidences de l'activité étrangère. Cette importante composante du renseignement stratégique est absente.

1.2.2 Suivre les activités des concurrents étrangers actifs sur le marché canadien, afin de mieux mesurer l'activité sur le marché, de repérer les « trous » du marché, de mieux formuler des activités de soutien adaptées à l'industrie canadienne, et de fixer des priorités.

1.3 Approvisionnements publics

Le gouvernement fédéral, premier propriétaire-bailleur au pays, achète pour plus de 9 milliards de dollars par an de biens de consommation, de biens commerciaux et industriels. Les gouvernements provinciaux et les municipalités sont également des consommateurs de première importance. Par leurs pratiques d'achat, les gouvernements sont en mesure de stimuler la demande de produits écologiques et de jouer un rôle important dans le développement de l'industrie de l'environnement.

Selon le Plan vert, l'approche de gérance de l'environnement vise à concilier la gestion gouvernementale des activités économiques et écologiques pour faire en sorte que des considérations d'ordre écologique soient comprises dans les pratiques et les opérations internes des ministères et des organismes fédéraux.

Une pierre d'assise de cette initiative en matière d'approvisionnement est le Code de gérance de l'environnement qui énonce que le gouvernement du Canada s'engage à effectuer toutes ses opérations dans le respect de l'environnement. Services gouvernementaux Canada a assumé un important leadership en la matière. Le succès semble dépendre de la promotion d'une approche systématique pour l'identification, la spécification et l'introduction de produits plus écologiques dans les systèmes d'approvisionnement établis. Le défi consiste à élaborer des procédures d'approvisionnement auxquelles les gouvernements pourront souscrire, et contribuer du même coup à la naissance d'une industrie intérieure plus concurrentielle.

Une question connexe est l'influence que les gouvernements pourraient exercer sur le marché en préconisant l'utilisation de matériaux et de produits écologiques qui répondent aux normes internationales de qualité et de rendement et dont la fourniture préparera mieux les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence sur le marché intérieur et les marchés d'exportation.

1.3.1 Appuyer l'adoption rapide des normes environnementales de CSA et l'ISO actuellement en voie d'élaboration. Ces normes fixent les spécifications de produits et de matériaux répondant aux normes internationales les plus rigoureuses afin de stimuler et d'appuyer l'industrie canadienne.

Il semble y avoir peu de « champions utilisateurs » connus de l'industrie canadienne de l'environnement, dans le secteur public comme dans le secteur privé, qui soient disposés à trouver des occasions de promouvoir, de montrer, d'évaluer et d'attester de nouveaux produits et des technologies nouvelles à commercialiser auprès de nouveaux clients en perspective, au Canada et à l'étranger. Inspirés par l'industrie, les gouvernements pourraient vouloir envisager un programme complet pour appliquer les principes du développement durable directement à leurs propres milieux de travail, pour une utilisation, une réutilisation et un recyclage plus efficaces de l'énergie, de l'eau, du papier et d'autres matières consommables.

1.3.2 Lancer un programme fédéral « vert » pour 50 000 installations du

gouvernement, programme payé à même les économies découlant de la mise en œuvre de meilleures pratiques et d'une meilleure gestion de l'environnement.

Malgré certains progrès, de nombreuses PME connaissent encore mal les systèmes d'approvisionnement des gouvernements et ont des difficultés à y accéder et à en tirer parti.

1.3.3 Examiner les systèmes et les procédures d'approvisionnement du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités, de telle manière que la participation de l'industrie puisse être mieux adaptée et plus efficiente.

1.3.4 Colliger et maintenir une base de données nationale des projets à venir dans le domaine de l'infrastructure publique.

1.3.5 Consulter l'industrie pour élaborer des systèmes plus efficaces d'approvisionnement public, comme un système à deux volets d'invitations ouvertes à soumissionner -- le premier volet pour évaluer le rendement, la capacité et la compétence technique et le second pour demander des propositions détaillées à quelques finalistes.

1.4 Entraves au commerce interprovincial

La non-harmonisation des normes des produits, des attestations et des règlements à l'échelle du Canada affaiblit le marché intérieur et constitue des entraves

interprovinciales au commerce. Parce que les organismes de réglementation ne les appliquent pas de façon uniforme, le marché s'en trouve perturbé, d'où l'incertitude. Il n'y a pas encore eu d'analyse formelle de sensibilité aux incidences possibles que pourrait avoir l'harmonisation des normes des produits et des règlements pour l'amélioration de l'accès au marché intérieur. De par leur fonction de principaux agents du marché intérieur, les organismes de réglementation sont d'importants intervenants dans le développement du secteur de l'environnement.

1.4.1 Compte tenu du récent accord intervenu entre les premiers ministres sur une réduction considérable des obstacles au commerce intérieur, imprimer un leadership fédéral et provincial par l'abolition des obstacles au commerce interprovincial pour le secteur de l'environnement.

CHAPITRE 2 - MARCHÉS INTERNATIONAUX

Contexte

En 1992, selon les estimations, le marché mondial des produits et services environnementaux valait quelque 300 milliards de dollars US. On prévoit que ce chiffre atteindra les 425 milliards de dollars US en 1997.

A l'échelle mondiale, on ne compte plus les exemples d'entreprises qui se sont mises à respecter l'environnement, pour diverses raisons : nouvelles occasions d'affaires, sentiment de responsabilité environnementale, souci d'efficacité, avantage au chapitre des relations publiques et du marketing, demandes immédiates ou attendues d'observation de la réglementation au pays ou à l'étranger. Côté dépenses publiques, le marché des produits et services environnementaux est essentiellement tributaire des pressions qui incitent les gouvernements à prendre des mesures pour résoudre les problèmes environnementaux par des politiques, des lois, des règlements et le financement prioritaire de l'infrastructure.

Questions et initiatives possibles

2.1 Relever le défi des marchés mondiaux

Parce que le marché intérieur du Canada est petit, nous devons percer les marchés internationaux si nous voulons nous donner une industrie de l'environnement qui soit dynamique. Cependant, de nombreuses entreprises environnementales sont jeunes et petites et ont de la difficulté à s'établir sur les marchés mondiaux. Les entreprises qui ont recours aux programmes d'aide à l'exportation sont souvent celles qui offrent des produits environnementaux approuvés et qui sont déjà bien établies.

Le Parti libéral s'est engagé à insister sur le développement durable dans l'aide publique au développement.

Figure 1 - Marchés mondiaux les plus prometteurs, 1992-1997

PAYS	1992 (EN MILLIARDS DE \$)	1997 (EN MILLIARDS DE \$)	TAUX DE CROISSANCE (EN POURCENTAGE)
États-Unis	134	180	6
Europe de l'Ouest	94	132	9
Europe de l'Est	14	27	14
Canada	11	17	10
Asie du Sud-Est	6	13	15
Amérique latine	6	12	12
Mexique	1	1,5	15

Source : U.S. Environmental Business Journal, 1993.

2.1.1 Créer des occasions pour l'industrie de l'environnement dans le cadre des programmes de promotion des exportations et d'aide au développement.

Le Plan fédéral de promotion du commerce extérieur pour le secteur de l'industrie de l'environnement assure la définition et l'établissement des priorités des marchés, des missions, des foires commerciales et des autres échanges. La collecte, l'analyse et la diffusion de renseignements commerciaux et stratégiques effectuées par les gouvernements à l'intention de l'industrie ont été bien reçues, mais il faut un effort mieux ciblé et plus global. On explore de nouvelles idées comme la réalisation d'alliances d'affaires pour saisir les marchés internationaux. Il pourrait y avoir lieu de réviser les mécanismes de coordination des activités, de planification stratégique des marchés et d'orientation des mesures d'aide commerciale ainsi que des transferts de technologies. Une grande priorité est la collecte et la diffusion de renseignements stratégiques sur les marchés présentant le plus d'intérêt pour l'industrie.

2.1.2 Créer un groupe de travail du gouvernement et de l'industrie pour le commerce international, groupe qui fixerait les priorités pour les marchés et les activités de soutien des projets, donnerait des conseils sur les meilleurs moyens d'exécuter les programmes et les services actuels, et donnerait des idées pour l'amélioration et la mise en place de nouveaux mécanismes d'appui.

De nombreux gouvernements nationaux, comme ceux des États-Unis, de l'Allemagne, de la France et du Japon, se sont donné des plans stratégiques -- reliant les politiques de

protection de l'environnement, d'aide à l'industrie et de promotion du commerce -- pour favoriser la croissance de leurs industries de l'environnement.

2.1.3 Définir et surveiller les entraves non tarifaires au commerce sur certains marchés, consulter l'industrie à cet égard, formuler et appliquer des solutions dans le cadre de stratégies de marketing par pays.

De plus en plus, les entreprises canadiennes disent que, même si leurs capacités et leurs technologies peuvent être supérieures à celles d'autres intervenants mondiaux déjà établis, des considérations logistiques et les coûts supplémentaires du marketing ainsi que toute l'opération de livraison après la première vente sur un marché cible constituent un obstacle de taille. C'est tout simplement -- chose bien naturelle -- que les acheteurs sont plus à l'aise lorsqu'ils achètent des systèmes ayant déjà fait leurs preuves sur leur propre marché.

Les entreprises qui ont de l'expérience et des ressources financières ont trouvé une solution partielle grâce aux conseils commerciaux et à la facilitation des échanges qu'offrent les gouvernements canadiens. La participation dans les missions commerciales, l'utilisation des instruments financiers disponibles et les alliances avec des partenaires étrangers, peuvent contribuer à accélérer la pénétration des marchés. Les nouveaux réseaux d'affaires qui cherchent à emporter de grands projets pour la première fois ont beaucoup plus de difficulté. Ils ont besoin de financiers « bailleurs de fonds » qui peuvent contribuer au montage financier. Le problème, est la nécessité de mécanismes pour faciliter la préférence, la vente, la livraison, l'installation et la mise en service (y compris la formation du personnel local)

des produits, des systèmes et des services environnementaux canadiens qui sont nouveaux sur le marché cible, surtout ceux qui proviennent des PME.

2.1.4 Examiner la possibilité de montages des programmes et des services gouvernementaux ainsi que des instruments de financement des exportations pour emporter de grands projets, en tenant particulièrement compte de la couverture d'éléments périphériques et initiaux, compétitifs à l'échelle internationale (études de pré-faisabilité, définition de projet, conception initiale et ingénierie).

2.1.5 Monter un fonds renouvelable et remboursable d'aide financière pour faire la démonstration à grande échelle des systèmes canadiens, afin de faciliter une première pénétration des marchés cibles.

Les entreprises canadiennes désireuses de s'implanter sur les marchés prometteurs des pays en développement ont de la difficulté à faire concurrence aux entreprises de pays comme l'Allemagne, la France, les États-Unis et le Japon, qui offrent de l'aide conditionnelle pour les projets environnementaux. Grâce à l'aide conditionnelle, l'aide au financement de la part du pays donateur prend la forme de biens et de services provenant de son industrie nationale. La réputation du Canada à l'étranger a amené plusieurs pays à demander de l'aide pour la conception et l'élaboration de leurs lois et de leurs règlements intérieurs en matière d'environnement ainsi que de leurs régimes d'application. Ce genre d'aide technique pourrait constituer la base de la participation

des entreprises aux occasions d'affaires qui en découleraient.

2.1.6 Revoir le rôle que pourrait jouer l'aide canadienne au développement de l'industrie environnementale.

La conquête des marchés mondiaux est aussi une question de ressources et d'échelle. Même certaines des plus grandes entreprises environnementales du Canada sont petites sur l'échiquier mondial. Un certain nombre de réseaux d'affaires et d'alliances, sous différentes formes, en sont au stade de la mise en place initiale. Ils sont nés des besoins de consolidation des ressources d'entreprises désireuses de s'attaquer aux marchés mondiaux. Les entreprises constituées en réseaux offrent une ligne de produits plus complète, en ralliant à leur domaine de spécialisation des entreprises complémentaires. Cela peut comprendre des grappes articulées de réseaux dans des sous-secteurs comme les déchets dangereux, et ciblant des marchés particuliers, comme les États-Unis, Taïwan ou la Pologne. Une deuxième grande ligne de force est l'alliance des entreprises de services et d'ingénierie avec les fabricants fournisseurs de technologies pour la poursuite de grands projets, à la faveur de la complémentarité de leurs forces relatives. Les gouvernements ont déjà été invités à faciliter des activités comme l'ouverture de bureaux à l'étranger pour assurer leur présence sur les marchés cibles en vue d'en accélérer la pénétration.

2.1.7 Appuyer les alliances "d'Équipe Canada" comme instrument stratégique visant des marchés et des sous-secteurs particuliers de l'industrie de l'environnement.

Le marché des États-Unis absorbe quelque 80 p. 100 des exportations canadiennes dans ce secteur. Ses nouvelles priorités favorisent la gestion intégrée des déchets, la gestion des déchets dangereux et les mesures de dépollution de l'air. L'accès du Canada au marché des États-Unis a beau être vigoureux, il subsiste des problèmes. Par exemple, le programme de remise en état des sites toxiques qu'a imposé le gouvernement fédéral prévoit des préférences d'achat chez soi aux États-Unis, des impartitions réservées, des vérifications, des inspections, des garanties et des exigences d'assurance-responsabilité qui favorisent les fournisseurs des États-Unis.

En vertu de l'ALENA, les 370 millions de consommateurs d'Amérique du Nord apportent la promesse de nouvelles perspectives en matière de commerce, d'investissement et de développement technologique. Une activité essentielle consistera à favoriser les alliances entre entreprises canadiennes, mexicaines et américaines, pour l'investissement, le commerce, le transfert de technologies et la création de nouvelles entreprises.

2.1.8 Le secrétariat environnemental de l'ALENA, qui sera établi pour aider au développement et à la coopération environnementale, voudra aussi assurer une place de choix et un profil élevé pour l'industrie environnementale canadienne.

Pour le reste du monde, les exportateurs surveillent de près l'évolution des perspectives et ont travaillé de façon stratégique avec le gouvernement canadien à l'exploration des marchés en Russie, en Pologne, en Espagne, au Mexique et en Asie du Sud-Est. Ils trouvent de nouveaux

marchés prometteurs dans des pays en rattrapage environnemental. Il faut améliorer les communications avec l'industrie pour mieux préciser les besoins prioritaires en ce qui a trait à l'information sur les marchés, les projets, les normes des produits, les lois et les règlements.

2.1.9 Recueillir et diffuser des renseignements stratégiques sur les marchés internationaux pour qu'ils soient facilement accessibles à l'industrie.

2.2 Le commerce en vertu du programme environnemental mondial

A long terme, l'industrie devra reconnaître et internaliser les coûts environnementaux, gérer la pollution à la source, intégrer des changements de « procédé » plutôt que d'ajouter des solutions « à la sortie de l'émissaire », et se donner des technologies visant le degré de « déversement zéro ». De même, le monde entier reconnaît de plus en plus le lien de développement durable qui existe entre l'environnement et l'économie.

Les questions environnementales sont de plus en plus liées aux problèmes de sécurité mondiale. Les organismes financiers, donateurs et autres, qui sont d'envergure internationale, reflètent vigoureusement ce programme environnemental avec des « listes de contrôle » servant à faire la preuve de l'évaluation des incidences environnementales et des plans de ressources, ainsi qu'avec des protocoles et des conventions pour la solution de problèmes environnementaux particuliers. Mettant essentiellement l'accent sur la contribution à la dimension socio-environnementale de cette activité, le Canada n'a pas encore demandé à son industrie de participer activement à la

solution du problème. En cherchant à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux, l'industrie canadienne de l'environnement peut développer ses capacités, ses technologies et s'assurer un accès aux marchés mondiaux.

2.2.1 Intégrer les spécialistes de l'industrie de l'environnement à des organismes internationaux clés afin d'équilibrer la contribution de fonds du Canada avec la contribution de l'industrie canadienne de l'environnement et des technologies de solution de problèmes.

Dans le sillage du Rapport de la Commission Brundtland, *Notre avenir à tous*, et des événements comme la CNUED (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement), l'aide des organismes donateurs et financiers internationaux pour le développement durable augmente. Ce sont les engagements des institutions financières internationales (IFI) envers les projets environnementaux qui sont le moteur des marchés du Tiers-Monde. La Banque mondiale a prêté 2 milliards de dollars en 1993 pour le secteur environnemental. Les autres intervenants comprennent les banques régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Fonds de protection de l'environnement (FPE) de la Banque mondiale.

Le FPE aide les pays en développement à couvrir les coûts supplémentaires des activités ayant des retombées environnementales globales. Des subventions soutiennent les investissements, l'aide technique et la recherche liée au

changement climatique, à l'épuisement de la couche d'ozone, à la pollution des eaux internationales et à la biodiversité. On s'attend à ce que ce programme conjoint des Nations Unies et de la Banque mondiale soit institué officiellement au début de 1994, à la suite du programme-pilote, qui aura coûté 1,3 milliard de dollars de 1991 à 1993.

Dans tous les domaines de la participation canadienne au programme mondial de l'environnement, la détermination des occasions, les priorités et la formulation d'une approche stratégique passent nécessairement par un resserrement du partenariat entre les gouvernements et le secteur privé.

2.2.2 Déterminer et surveiller activement les tendances environnementales mondiales, les politiques et les initiatives touchant les nouvelles occasions de marché. Il deviendra extrêmement important d'élargir la définition de l'industrie et de l'adapter aux tendances mondiales afin de déceler les tendances et les nouvelles occasions de marché.

2.2.3 Mettre au point des mécanismes favorisant le transfert vers les pays en développement de l'expertise des secteurs public et privé canadiens en matière de réglementation, de politiques, de formation et de programmes techniques afin d'appuyer l'exportation des technologies environnementales canadiennes.

2.2.4 Multiplier les occasions d'affaires découlant de la mise en œuvre de

conventions mondiales sur l'environnement et accéder au financement des institutions financières internationales.

Certaines industries, comme l'extraction minière, se donnent des technologies plus propres qu'elles reconnaissent et commercialisent ensuite comme produits environnementaux. Les produits écologiques acquièrent leurs lettres de noblesse avec le gain de popularité des choses « vertes » dans le public et dans des industries tout entières, ce qui ouvre de nouvelles perspectives de marketing.

Le Canada est un leader parmi les pays de l'OCDE qui savent reconnaître l'importance du secteur de l'environnement. La transition de la protection à la prévention fait naître de nouvelles occasions d'efficacité et de renouveau énergétiques pour la gestion viable des ressources et pour la biodiversité. La promotion de technologies qui peuvent être plus écologiques est accréditée dans tous les secteurs industriels : depuis les systèmes de transport jusqu'à la construction, en passant par une vaste gamme de procédés industriels et de produits de consommation.

2.2.5 Repérer les produits et les services « verts » des industries utilisatrices dont un grand nombre sont des technologies, des produits et des services issus de procédés propres, et en appuyer le marketing.

2.3 Promotion de l'industrie canadienne de l'environnement

Malgré toutes les réalisations récentes en fait de répertoires et de profils sous-sectoriels des capacités canadiennes, la connaissance des produits et des capacités de notre

industrie demeure superficielle. De nombreux acheteurs en perspective ont de la difficulté à trouver des données définitives sur les diverses technologies et les divers produits dans la documentation qui leur est fournie. De même, il n'y a pas de liste toute prête, par secteur, ou par région et province, des endroits où les acheteurs étrangers peuvent venir voir fonctionner les divers systèmes installés. On pourrait avoir besoin d'un bulletin de nouvelles international pour promouvoir l'industrie canadienne par la présentation de réussites en matière d'innovations et de technologies de pointe. Par exemple, un numéro pourrait expliquer comment le Canada règle les problèmes d'évacuation des acides dans l'industrie minière.

Enfin, le secteur étant relativement nouveau, il n'a pas encore donné lieu au même niveau d'expertise commerciale canadienne et de connaissances sectorielles à l'étranger que les industries établies depuis plus longtemps.

2.3.1 Approfondir les connaissances et l'expertise de nos représentants en dotant les principales ambassades et les principaux consulats à l'étranger d'experts de l'industrie canadienne de l'environnement.

2.3.2 Créer un guide des endroits où les acheteurs étrangers peuvent voir fonctionner la cinquantaine de grandes installations de technologies de pointe canadiennes. Ce guide pourrait présenter les détails techniques des systèmes, des évaluations de rendement préparées par les utilisateurs et des profils des fournisseurs canadiens.

2.3.3 Un *Who's who*, assorti d'une campagne de publicité sur la disponibilité des ressources gouvernementales consacrées à la promotion du commerce et des activités ayant lieu sur les marchés internationaux pour aider à la fois les acheteurs étrangers et l'industrie canadienne.

2.3.4 Programmes de formation du secteur de l'environnement pour les fonctionnaires au Canada et à l'étranger en vue de la prestation d'un appui marketing efficace aux exportateurs.

2.4 Développement de la capacité de marketing

Depuis cinq ans, le nombre d'exportateurs actifs a plus que doublé, passant de 250 à plus de 600 entreprises. Le développement de la capacité de marketing est une fonction essentielle de l'appui gouvernemental visant à porter à 1 000 le nombre d'exportateurs d'ici cinq ans. Un grand nombre de nouveaux exportateurs connaissent mal les marchés d'exportation, ne savent pas trop comment s'y prendre pour démarrer et font face à une industrie mondiale mieux établie et plus dynamique.

L'aide gouvernementale à la promotion des marchés consiste essentiellement en formation, en conseils permanents et, de

temps à autre, en une certaine aide directe pour l'exploitation des marchés d'exportation. Un programme conjoint du Canada, de la Chambre de Commerce du Canada et des associations de l'industrie, soit le Forum pour la formation en commerce international (FITT), a connu du succès avec un cours sur l'exportation, mais il faut raffiner le ciblage. Bien que la concurrence d'entreprises étrangères plus grandes et plus solidement établies ait déjà arraché, des parts considérables des marchés mondiaux, la porte reste ouverte aux entreprises canadiennes qui sauront se préparer et faire preuve d'innovation.

2.4.1 Sensibiliser le marché par un partage coopératif d'information, de renseignements et la tenue d'ateliers de marketing dans tout le Canada, en mettant l'accent sur certains marchés géographiques et des marchés internationaux sous-sectoriels.

2.4.2 Communication active des occasions de marché à l'échelle mondiale, à l'intention des entreprises canadiennes, par des bulletins de nouvelles, des rapports, des études et des renseignements particuliers, offrant une rétroaction en vue d'un suivi par les divers responsables.

CHAPITRE 3 - TECHNOLOGIE

La création, l'adaptation et l'intégration continues de la technologie dans la mise au point de produits, de procédés et de services commercialisables sont au cœur de la compétitivité de l'industrie. L'innovation et le marché sont reliés par la « filière technologique ». Les idées nouvelles nées de la recherche scientifique fondamentale (la recherche pure) passent par un certain nombre d'étapes avant d'arriver sur le marché, dont la R-D préconcurrentielle, le développement du produit, les prototypes et la démonstration, et la commercialisation.

La compétitivité découle non seulement des grandes percées en laboratoire, mais encore des améliorations graduelles et continues des produits et du procédé, à la faveur d'une interaction permanente avec les clients. L'adaptation, la combinaison, la recombinaison et l'intégration des technologies existantes et nouvelles sont un élément crucial de la « filière technologique ».

Le graphique de la page suivante présente le continuum « de la recherche à la commercialisation ». L'épaisseur des barres représente le niveau de capacité d'ensemble, et l'ombrage montre le niveau général d'articulation au sein de l'organisation. Bien sûr, le processus n'est pas continu et les diverses étapes sont interactives, mais le diagramme se veut de nature générale et une base de discussion et de compréhension.

La recherche pure présente souvent des risques techniques considérables et, comme il ressort du graphique, elle est menée principalement dans les universités et dans les laboratoires privés des grandes multinationales. Les laboratoires

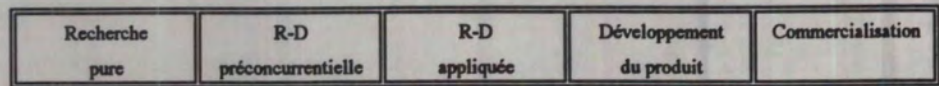
gouvernementaux se concentrent surtout sur la recherche préconcurrentielle et appliquée. À l'autre extrémité du continuum, le plus clair de la commercialisation, qui, en général, est le stade le plus coûteux du processus, se fait dans le secteur privé pour toutes les tailles d'entreprises.

Contexte

La technologie de l'environnement peut être très avancée ou tout à fait classique, selon l'application que l'on en fait. Elle comprend des applications variées, allant du système de télédétection à l'instrumentation des centrales en passant par le matériel d'épuration des eaux usées et de remise en état des sites. On a observé récemment un abandon graduel des technologies de lutte contre la pollution à la sortie de l'émissaire en faveur de la prévention de la pollution qui suppose la reconception par l'élaboration de technologies, de produits et de procédés non polluants. On assiste aussi au développement de nombreuses technologies qui auront des effets indirects, mais non moins considérables, sur l'environnement, comme le matériel économiseur d'énergie et les systèmes de transport en commun.

La technologie environnementale exige une vaste gamme de compétences scientifiques et techniques. L'industrie canadienne de l'environnement est formée d'un nombre considérable d'entreprises, surtout de petites entreprises, dont l'action est généralement articulée sur la propriété d'une technologie qui leur est propre ou d'une capacité particulière. Un grand nombre n'ont pas les ressources voulues en ingénierie ou en techniques pour acquérir, développer,

Le continuum de la recherche



Universités



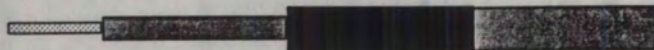
Grandes entreprises



Moyennes entreprises



Petites entreprises



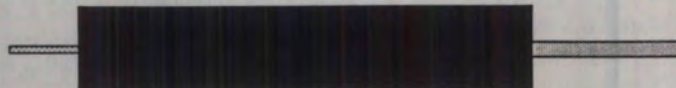
Entrepreneurs individuels



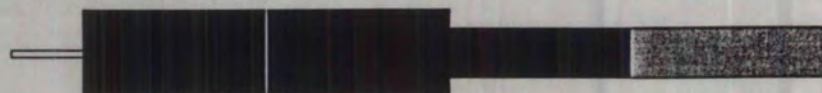
Laboratoires sous contrat,
p. ex., ORTECH



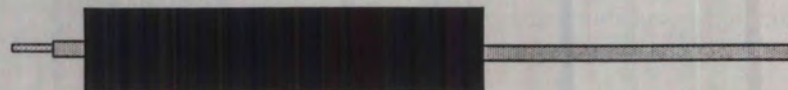
CNRC



NRCan



Environnement Canada



Autres ministères



améliorer et appliquer continuellement des technologies nouvelles et, partant, être des concurrentes à long terme sur les marchés intérieurs et mondiaux en rapide croissance.

Une bonne part du matériel utilisé dans les systèmes environnementaux, comme les soupapes, les réservoirs, les tuyaux, les instruments et les commandes, est de nature générique, et est utilisé dans une foule d'industries dans diverses applications de procédés. Ce matériel est fourni par des petites, moyennes et grandes entreprises, dont un grand nombre ont des liens internationaux et sont sous propriété étrangère. Une part de ce matériel renferme de la technologie avancée.

Les entreprises canadiennes qui se spécialisent dans la fabrication de matériel et de systèmes environnementaux particuliers sont surtout des petites entreprises. Par conséquent, leur développement technologique se limite souvent aux marchés du créneau qu'elles servent. Néanmoins, ces entreprises se sont donné certaines technologies très évoluées et tout à fait spectaculaires, et un grand nombre d'entre elles se livrent activement à l'exportation. Parce que l'industrie canadienne de l'environnement est petite, il y a des « trous » considérables dans les sources canadiennes des technologies et du matériel nécessaires pour les projets réalisés au Canada et les projets d'exportation.

Les technologies environnementales émanant du secteur des services viennent surtout des sociétés de génie-conseil. Certaines de ces sociétés se spécialisent dans le secteur de l'environnement, alors que d'autres, dont certaines grandes sociétés internationales, se spécialisent dans divers secteurs de l'industrie, comme les pâtes et papiers, les produits chimiques, et le traitement des minéraux, où la composante

environnementale constitue un élément important, mais souvent petit, d'un projet. Les sociétés de génie-conseil peuvent jouer un rôle important dans la diffusion de la technologie puisqu'elles sont souvent en mesure d'assurer le courtage des nouvelles occasions d'exportation de la technologie canadienne.

Une grande partie des technologies de l'environnement utilisées au Canada vient des États-Unis et de l'étranger, surtout de l'Europe. Ces technologies sont acquises par voie d'achat, de licence ou dans le cadre d'un projet, ou échangées entre entreprises par le truchement de filiales de multinationales ou d'alliances.

Comme pour les autres composantes de l'industrie de l'environnement, les données statistiques fiables sont rares. Cependant, selon les estimations d'un récent rapport de l'OCDE, la R-D environnementale dans les pays de l'OCDE représente quelque 10 milliards de dollars US par an, et la R-D industrielle est fortement concentrée aux États-Unis, au Japon et en Allemagne. Les grandes entreprises peuvent affecter jusqu'à 8 ou 10 p. 100 des ventes à la R-D. Pas moins de 80 p. 100 de toute la R-D environnementale au sein des pays de l'OCDE est financée par les industries de l'environnement, ce qui est beaucoup plus que pour l'ensemble de l'OCDE.

La situation au Canada semble bien différente de la norme de l'OCDE. En 1992, notre industrie canadienne a fait 53 p. 100 des dépenses totales de R-D (mais n'a fourni que 40 p. 100 du financement). On pense que la R-D environnementale accomplie par l'industrie n'atteint pas ce pourcentage, étant donné la faible taille des entreprises. Les dépenses totales de R-D et les dépenses de l'industrie en pourcentage du

PIB n'ont été dans les deux cas que d'environ la moitié de celles du Japon.

Questions et initiatives possibles

3.1 Nouvelle R-D

Le développement et l'exploitation de nouvelles technologies environnementales sont essentiels à la santé de l'industrie de l'environnement. Comme dans les autres secteurs industriels, le cycle est le même que le cycle d'innovation classique des autres technologies, qui s'étend du stade de la conception jusqu'au développement et à la mise à l'essai d'installations-pilotes ou de démonstration et de commercialisation à grande échelle, en passant par la recherche préconcurrentielle. Dans le cas des technologies de procédé et de certains matériels, les coûts et les risques peuvent être considérables. De ce fait, la plupart des projets de cette nature sont hors de portée des inventeurs individuels, des universités et des petites entreprises environnementales, sans compter que le manque de ressources financières et techniques a entraîné l'abandon d'un grand nombre de projets environnementaux prometteurs à divers stades du cycle de développement. Une solution pratique à ce problème serait que le concepteur de la technologie forme une alliance avec une entreprise ou un consortium utilisateur capable de fournir les fonds et les ressources techniques pour le projet ainsi que l'emplacement de démonstration.

On a observé ces dernières années une tendance dans les laboratoires de recherche gouvernementaux et les programmes d'aide financière à la R-D qui mettent l'accent sur la formation de consortiums dans tous les aspects du développement technologique, depuis la R-D jusqu'à la démonstration et à

la commercialisation. Nous avons remarqué une tendance similaire entre les universités canadiennes, les établissements de recherche et le secteur privé. Il est aussi important d'encourager les petites et moyennes entreprises à regrouper leurs ressources de R-D avec celles des universités et des laboratoires gouvernementaux et à conclure des alliances avec d'autres entreprises dans le monde, afin d'avoir accès à la technologie, aux capitaux, aux marchés et aux canaux de distribution à l'échelle mondiale.

L'intention du gouvernement est de consacrer aux technologies environnementales 25 p. 100 des nouvelles dépenses de R-D au cours des quatre prochaines années.

- 3.1.1 Planifier et mettre en œuvre les nouvelles dépenses de R-D de concert avec les autres activités de R-D dans les secteurs public et privé, y compris dans la reconversion des industries militaires.
- 3.1.2 Concentrer la nouvelle R-D sur les domaines qui sont à la fois importants pour l'environnement et porteurs de promesses pour le commerce.
- 3.1.3 Donner au secteur privé un meilleur accès aux laboratoires universitaires et gouvernementaux pour l'exécution conjointe de R-D environnementale.
- 3.1.4 Comblent le vide de la recherche appliquée et du développement.

3.2 R-D militaire

Une grande force possible dans le développement et la commercialisation des technologies environnementales est l'industrie militaire du Canada, qui a une importante capacité de R-D, de gestion et de marketing, ainsi que d'excellentes ressources financières et scientifiques.

A la suite de l'évolution des impératifs de la politique étrangère et de la défense, on assiste à une contraction des marchés du matériel de défense. Le mandat du PPIMD, qui porte actuellement sur le développement d'une technologie de défense, fait l'objet d'un examen afin d'évaluer l'à propos de le transformer en programme capable d'aider l'industrie à se convertir et à se diversifier dans des domaines comme les technologies environnementales.

3.3 Technologie inexploitée

Un grand nombre des technologies environnementales sont le produit d'entreprises du secteur privé et la plupart des technologies de procédés sont destinées à des applications exclusives aux entreprises. Ce sont surtout les grandes entreprises qui sont les concepteurs et les utilisateurs de ces technologies. Cependant, il semble y avoir une part importante de la technologie mise au point par les grandes entreprises qui n'est pas une technologie d'exclusivité et qui pourrait être exploitée commercialement. La plupart des entreprises qui ont mis au point des technologies n'œuvrent pas dans le domaine de l'environnement, et la commercialisation de leurs produits ne les intéresse pas, si bien que de nombreuses technologies environnementales utiles demeurent inexploitées.

Les laboratoires gouvernementaux ont traditionnellement fait de la recherche

industrielle et de la recherche préconcurrentielle dans le domaine de la défense. Cependant, une part de plus en plus grande de la R-D industrielle d'aujourd'hui est à plus court terme et s'accomplit de concert avec le secteur privé, et les laboratoires gouvernementaux font, avec succès, un marketing actif de leurs installations et de leur expertise. Néanmoins, il y a sans aucun doute des technologies utiles et actuellement inexploitées qui pourraient l'être moyennant un mécanisme de commercialisation.

Les universités et les collèges ainsi que les inventeurs individuels représentent d'autres grands intervenants dans le développement des technologies environnementales. La plupart des universités s'adonnent désormais à des activités de licence et de commercialisation de leurs technologies et il y a lieu de renforcer ces activités. L'inventeur, lui, présente un autre problème, du fait qu'il lui manque fréquemment les compétences de base en affaires et en marketing, et qu'il refuse souvent de partager le fruit de la commercialisation en échange du financement dont elle est la condition.

Les universités, les laboratoires gouvernementaux et l'industrie ont donc des technologies environnementales qui ont été mises au point mais n'ont jamais été commercialisées et qui, pour peu qu'elles soient exploitées, pourraient avoir des retombées économiques pour l'industrie de l'environnement et pour le Canada. Il est important de définir les technologies environnementales disponibles les plus prometteuses et de trouver des champions qui se chargeraient de leur commercialisation. L'objet de la commercialisation doit être la fourniture de biens et de services, et non pas seulement la vente de technologies.

3.3.1 Utiliser des nouveaux Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales comme moyen de repérer les technologies environnementales les plus prometteuses, de créer les consortiums, les projets de démonstration et de commercialisation nécessaires en collaboration avec des clients du secteur public et du secteur privé.

3.4 Information sur la technologie

Il y a de nombreuses activités possibles qui n'exigent pas beaucoup de fonds. La recension mondiale de l'information portant sur les technologies disponibles ou la R-D en cours est indispensable, tant pour les utilisateurs que pour les créateurs de technologies environnementales. On trouve cette information à divers endroits, mais jamais à une même source. Selon une étude réalisée pour Industrie Canada, les liens technologiques entre les organismes de sciences et de technologie, y compris ceux du secteur privé, sont essentiellement de nature locale plutôt que nationale ou internationale.

L'information et les services reliés à la technologie sont désormais accessibles par le truchement d'une foule de fournisseurs, tant publics que privés, mais il peut aussi être compliqué et long de trouver ce qui est accessible et utile. L'Initiative de technologie pour des solutions environnementales dans le cadre du Plan vert prévoyait un réseau, au service des centres de technologie environnementale du Canada, capable de faciliter les activités de transfert de technologie, mais ce réseau n'est toujours pas en place.

Il y a plusieurs intervenants gouvernementaux dans la prestation d'information technologique, d'aide et d'information au secteur privé et aux établissements d'enseignement. Dans une perspective internationale, l'aide technologique vient des conseillers en sciences et en technologie et des délégués commerciaux du Canada en poste à l'étranger. Le marché intérieur est servi par les associations, les organismes gouvernementaux et les nouveaux Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales, dont l'établissement vient tout juste de commencer au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien. La gestion de ces centres à but non lucratif est assurée par des consortiums du secteur privé.

Il faut un réseau national efficace pour renseigner les personnes intéressées sur les technologies environnementales canadiennes et étrangères qui sont accessibles ainsi que sur la R-D accomplie dans les nombreux laboratoires de tout le Canada. Une part de la R-D est de la R-D d'exclusivité. Par ailleurs, les concepteurs de technologies nouvelles hésitent souvent à discuter de leur travail avant d'avoir réglé toutes les questions de propriété intellectuelle. Néanmoins, ce réseau ne servirait pas seulement à fournir de l'information aux chercheurs de l'industrie et d'autres milieux sur les technologies en développement, mais il pourrait aussi permettre une diminution de la répétition inutile des efforts et, peut-être, la formation de nouvelles alliances coopératives de R-D. Le réseau de technologie devrait être relié aux systèmes internationaux et il devrait y avoir des normes applicables aux données.

3.4.1 Mettre sur pied un nouveau réseau de technologie environnementale comme celui que comporte le Plan vert; ou étendre le réseau de technologie de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) du CNRC, avec ses succursales dans tout le Canada, pour lui faire traiter les données sur la R-D dans le domaine des technologies environnementales.

3.5 Détermination des besoins des entreprises industrielles en matière de technologie environnementale

De nombreuses entreprises du secteur des industries de fabrication, de transformation et des services font sans cesse face à une nouvelle réglementation environnementale, plus rigoureuse. Certaines de ces entreprises connaissent des problèmes environnementaux, alors que d'autres pourraient accroître leur compétitivité par l'adoption de technologies environnementales qui leur permettraient de réviser leurs procédés ou de réduire les déchets par le recyclage. Chaque besoin de technologie nouvelle représente une occasion de marketing.

Il faut que les petites et moyennes entreprises définissent leurs problèmes environnementaux et dressent un plan d'action pour les régler. Un grand nombre de ces entreprises n'ont ni les ressources techniques ni l'expertise nécessaire pour évaluer leurs problèmes et évaluer efficacement les nouvelles technologies. Ce qu'il faut, c'est un mécanisme peu coûteux pour évaluer les problèmes environnementaux et les perspectives de compétitivité par l'élimination des déchets et le recyclage.

3.5.1 Fournir de l'aide en recouvrement des coûts aux PME pour a) l'évaluation des problèmes environnementaux et l'établissement d'un plan d'action pour les corriger par l'adoption de technologies environnementales; et b) la définition des économies que pourraient permettre l'élimination des déchets et le recyclage.

3.6 Coordonner la politique et les programmes gouvernementaux

Le gouvernement joue un important rôle direct et indirect dans le développement, l'adaptation, la commercialisation et le marketing des technologies environnementales. Plusieurs ministères et organismes fédéraux et provinciaux, comme Environnement Canada, le Conseil national de recherches et Ressources naturelles Canada, consacrent le travail de nombreux chercheurs et techniciens au secteur de l'environnement. Il y a également des crédits d'impôt pour favoriser la R-D et la commercialisation. En outre, les organismes de recherche financés par les provinces font des dépenses considérables.

Cependant, il semble manquer de planification stratégique et de coordination parmi les organismes gouvernementaux et entre le gouvernement et l'entreprise, comme en témoignent les chevauchements et les « trous » des programmes fédéraux d'aide financière. Certains programmes sont de portée régionale ou tributaires d'accords fédéraux-provinciaux, et ne sont pas accessibles dans l'ensemble du Canada.

De l'avis des entreprises, il existe une gamme considérable et déroutante de programmes et de services gouvernementaux

dans tous les secteurs, y compris dans les technologies environnementales.

Les politiques environnementales sont un des grands facteurs de la stimulation du développement des technologies nouvelles. Le temps requis pour satisfaire aux nouvelles normes de réglementation doit refléter le temps nécessaire pour élaborer et commercialiser ces nouvelles technologies. Autrement, on a tendance à s'en remettre aux technologies existantes plutôt qu'à innover.

3.6.1 Élaborer une stratégie nationale pour le développement de la technologie environnementale et assurer la coordination des programmes et des services du gouvernement, des universités et du secteur privé à l'appui du développement et de la commercialisation des technologies environnementales.

3.6.2 Porter au maximum les retombées en employant les plus récentes technologies environnementales dans le programme de renouvellement de l'infrastructure qui vient d'être annoncé pour le Canada.

CHAPITRE 4 - QUESTIONS DE FINANCEMENT

Les petites et moyennes entreprises représentent le plus clair de l'industrie canadienne de l'environnement. Par contraste avec les grandes entreprises déjà établies dans le domaine de l'environnement, qui peuvent compter sur les sources traditionnelles de financement comme les marchés publics de capitaux, les petites et moyennes entreprises environnementales (PME) doivent chercher leur financement à d'autres sources. L'accès à ces capitaux est souvent extrêmement difficile pour les PME, qui se heurtent à divers obstacles. Si les PME du secteur environnemental sont à bien des égards typiques des PME d'autres industries de technologie de pointe en développement, elles se heurtent à d'autres obstacles également. Ainsi, par exemple, le monde de la finance a souvent de la

difficulté à évaluer le potentiel de succès commercial d'une technologie environnementale, et encore plus sa capacité de répondre à la réglementation courante et future.

Ce ne sont pas les capitaux d'investissement qui manquent au Canada. Néanmoins, l'accès à ces capitaux y demeure une entrave considérable à la croissance des petites et moyennes entreprises environnementales. Ce « trou » de capital vient d'un certain nombre de facteurs, qu'il faut examiner.

Contexte

Un des grands problèmes qui se posent aux entreprises environnementales canadiennes

Figure 1

Sources majeures et mineures de financement pour les PME aux divers stades de leur développement

Stade de développement de la PME	Démarrage	Développement	Croissance	Mezzanine
Ressources personnelles et familiales	Majeure	Mineure		
Banques	Mineure	Majeure	Majeure	Majeure
Gouvernements	Majeure	Majeure	Mineure	
Investisseurs privés	Majeure	Majeure		
Entreprises de capital-risque	Mineure	Majeure	Majeure	
Investisseurs institutionnels/blocs			Mineure	Majeure
Bourse		Mineure	Majeure	Majeure
Investisseurs industriels		Mineure	Majeure	Majeure

Source :

Financing Issues for Small to Medium Sized Environmental Companies, étude des liens de capital pour Industrie, Sciences et Technologie Canada, Environmental Technologies Development Corporation, mars 1993.

est l'obtention de capitaux d'investissement suffisants pour financer leur démarrage et leur croissance. Ces obstacles au financement ont été attribués à des manques perçus d'expertise, à la nouveauté de l'entreprise, aux procédures d'exploitation des institutions financières, aux pratiques du gouvernement, et à la responsabilité environnementale.

Les institutions financières, par contre, semblent croire que le « trou » de capital n'existe pas, mais que les contraintes de gestion et les contraintes connexes expliquent pourquoi les PME ont de la difficulté à se financer. Si les PME font face à cette difficulté, ce n'est pas parce qu'elles sont petites et nouvelles, ni parce qu'elles sont dans le domaine de l'environnement, mais à cause d'autres facteurs.

Les institutions financières disent qu'elles traitent les PME sur le même pied que les autres entreprises, mais qu'elles préfèrent tout simplement les investissements plus conservateurs. C'est le nœud du problème. L'importance considérable des risques assumés justifie des taux de rendement très élevés. Seuls les investissements de capital-risque sous forme de participation au capital permettent d'espérer les rendements requis.

Les sources de financement disponible pour les petites et moyennes entreprises varient selon le stade du développement de l'entreprise (figure 1). Dans la phase du démarrage, les ressources personnelles et familiales, les gouvernements et les investisseurs privés constituent d'importantes sources de financement. Dans la phase du développement, cependant, les principales sources de financement sont les banques, les gouvernements, les investisseurs privés et les entreprises de capital-risque. C'est à ces stades initiaux que l'accès aux capitaux est le

plus difficile pour les PME.

L'analyse des investissements de capitaux selon diverses sources révèle qu'il ne manque pas de capitaux à investir, mais que les PME n'y ont pas accès pour répondre à leurs besoins. On estime que les PME canadiennes peuvent avoir besoin d'entre un demi-milliard et 2,5 milliards de dollars de financement par an.

Il est également difficile d'établir combien de financement les PME canadiennes reçoivent effectivement. Le financement fédéral et provincial atteint probablement les 100 millions de dollars, et celui des « bailleurs de fonds » est de l'ordre de 60 à 120 millions de dollars. Si l'on suppose qu'aux États-Unis les entreprises environnementales représentaient 4 p. 100 des contrats de capital-risque, cela signifierait que les entreprises canadiennes de capital-risque n'ont investi qu'environ 10 millions de dollars dans les PME en 1991. Ces chiffres révéleraient qu'il y a effectivement un trou de capital, et qu'il se situe au niveau du capital-risque, où les investissements sont généralement dans la fourchette des 500 000 \$ à quelques millions de dollars.

Il existe déjà une infrastructure de programmes et de services gouvernementaux pour aider les petites et moyennes entreprises à trouver du financement et de l'aide financière. Par la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, le gouvernement accorde des garanties qui réduisent le risque commercial pour les prêteurs. La Banque fédérale de développement offre du financement en recouvrement des coûts. La Corporation commerciale canadienne conclut des marchés de gouvernement à gouvernement avec des clients étrangers, et assure la livraison par le truchement d'une obligation correspondante avec l'exportateur

canadien. Enfin, la Société pour l'expansion des exportations offre toute une gamme de services de financement et d'assurance des exportations aux entreprises canadiennes et à leurs clients étrangers.

Il y a aussi un besoin de créer un fonds d'investissement pour arracher des petits investissements commerciaux stratégiques, notamment dans le secteur de l'environnement, aux grands blocs nationaux de capital-risque, comme les sociétés d'assurance, les caisses de retraite, les banques et les fonds de travailleurs. Si un tel fonds était établi, il pourrait être le complément des initiatives provinciales comme le Fonds central d'investissement de l'Ontario.

Questions et initiatives possibles

Les entraves au financement des entreprises environnementales comprennent :

4.1 Le manque d'expertise

On observe un manque d'expertise chez :

- a) Les entrepreneurs environnementaux. Les entrepreneurs du domaine de l'environnement sont souvent incapables de présenter aux investisseurs des stratégies, des plans d'affaires et des offres d'investissement détaillés et complets.
- b) Les investisseurs en capital-risque. Il y a peu d'entreprises de capital-risque à vocation technologique au Canada, si bien que l'expertise pour les investissements éclairés dans l'industrie de l'environnement est limitée.

4.1.1 Faciliter le recrutement de conseils d'administration compétents par les entreprises, au stade initial du démarrage.

4.1.2 Améliorer la capacité des entreprises environnementales canadiennes d'identifier et de recruter des gestionnaires d'expérience et qualifiés, ainsi que de raffermir leurs compétences en gestion.

4.1.3 Établir un programme de mentorat pour raffermir les compétences de base en gestion, et particulièrement la capacité de mobiliser des capitaux.

4.1.4 Améliorer la capacité de trouver des investisseurs, par exemple en produisant un guide pour indiquer comment trouver des « bailleurs de fonds », et expliquer le rôle de professionnels clés (p. ex., de conseillers financiers) dans cette tâche.

4.1.5 Encourager l'établissement d'entreprises de capital-risque à vocation technologique avec expertise dans le secteur de l'industrie de l'environnement.

4.2 Le stade du développement

Lorsque les entreprises n'ont pas de passé impressionnant, les institutions financières, qui de par leur nature ont les risques en aversion, ne peuvent effectuer les analyses financières sur lesquelles elles ont besoin d'asseoir leurs décisions. Dans l'industrie de l'environnement, les deux tiers des

entreprises gagnent moins d'un million de dollars par an pendant leurs premières années d'exploitation.

4.2.1 Encourager les particuliers à investir dans les fonds communs de capital-risque local et des programmes d'obligations. Cette mesure produirait aussi du financement géographiquement dispersé et, partant, plus près des PME.

4.2.2 Établir un fond d'investissement canadien qui pourrait avoir un certain nombre de sociétés d'investissement spécialisées (... par exemple, en technologies de l'environnement)."

4.3 Procédures d'exploitation

Les procédures de nombreuses institutions d'investissement constituent des entraves au financement des PME.

a) Lorsqu'il s'agit d'investir de très gros capitaux, on a tendance à oublier les investissements modestes dans les petites entreprises publiques et le financement direct des PME.

En outre, un certain nombre d'administrateurs d'importants régimes de retraite du secteur privé ont avisé leurs gestionnaires de ne pas s'aventurer du tout dans des projets de capital-risque.

b) L'utilisation de mesures trimestrielles du rendement relatif, là où les fiduciaires d'une caisse exigent des arrêtés de situation trimestriels sur les placements, joue aussi contre les PME pour lesquelles ces mesures ne sont pas faciles à réaliser.

c) Les institutions s'en remettent communément au modèle d'équilibre des marchés financiers, qui, de l'avis de certains, trompe les investisseurs en présentant une image déformée du marché des capitaux et en donnant la fausse impression que le « risque » est la seule véritable préoccupation. Cela amène à l'indexation et engendre des hésitations à participer à des placements inusités comme des placements dans les PME.

4.3.1 De concert avec une grande institution financière, élaborer un instrument de placement, comme un fonds mutuel vert, qui investirait dans des entreprises environnementales.

4.4 Pratiques gouvernementales

Les PME ont circonscrit plusieurs facteurs qui font que les pratiques gouvernementales leur compliquent l'obtention de financement.

a) La pratique qui amène de nombreux laboratoires gouvernementaux à faire concurrence aux laboratoires environnementaux du secteur privé. Par exemple, la vente de services d'analyse à tarifs plus bas que ceux que pratique le secteur privé, par la non-utilisation de la méthode du coût complet, porte atteinte aux marchés des laboratoires privés et peut les empêcher de trouver facilement du capital.

b) L'absence d'application vigoureuse et uniforme de la réglementation.

c) La pratique courante qui consiste à n'accorder que 50 p. 100 du financement nécessaire alors qu'il n'y a pas d'autre source pour les 50 p. 100 qui restent.

Les entreprises sont d'avis que les garanties de prêt pour une plus forte proportion des fonds nécessaires sont préférables aux subventions.

- d) Les fardeaux fiscaux excessifs et l'absence d'incitations à investir dans des entreprises génératrices de richesse, à valeur ajoutée, ainsi que l'absence d'incitations pour les entreprises elles-mêmes.

4.4.1 Examiner les pratiques gouvernementales de tarification qui sont jugées nuisibles à la viabilité des PME.

4.4.2 Établir des politiques gouvernementales d'approvisionnement susceptibles d'aider les PME canadiennes à repérer et à exploiter les occasions de marché à chacun des trois ordres de gouvernement au Canada.

4.4.3 Examiner les possibilités de réorienter le financement existant, qui va actuellement aux entreprises en exploitation sous forme d'incitations à la R-D et à la fabrication, au profit de fonds communs de capital d'orientation communautaire, en collaboration avec des investisseurs privés.

4.4.4 Coordonner les programmes fédéraux et provinciaux d'aide au financement et les occasions d'approvisionnement pour les industries de l'environnement. Une façon de le faire pourrait être la formation d'un personnel de guichet

unique capable de fournir de l'aide pour les programmes nationaux et axés sur l'exportation.

4.5 La question de la responsabilité

La législation relative à l'imputation de la responsabilité environnementale est d'abord provinciale. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a approuvé à l'unanimité certains principes législatifs mis au point de concert avec de nombreux intervenants pour l'imputation de la responsabilité liée à la remise en état des sites. Le principe du pollueur payeur et la possibilité de dispositions de responsabilité conjointe et solidaire demeurent primordiaux dans l'imputation de la responsabilité environnementale.

Pour la plupart des dirigeants de l'industrie de l'environnement, l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux règlements signifie une expansion des marchés et la multiplication des ouvertures. Cependant, certaines entreprises de services environnementaux peuvent se heurter à un obstacle au financement direct, du fait de la nature même de leurs opérations. Ainsi, les entreprises qui manutentionnent, transportent et éliminent les déchets dangereux, toxiques et nucléaires engagent-elles leur responsabilité en cas de graves incidents polluants. Les prêteurs et les investisseurs pourraient se montrer peu empressés à s'exposer à une responsabilité éventuelle dont le montant dépasserait leur obligation financière s'ils faisaient des affaires avec ces types d'entreprises.

Il y a deux aspects de la responsabilité environnementale qui soulèvent un problème pour les entreprises environnementales et pour leurs prêteurs. Tout d'abord, la

responsabilité environnementale accroît les risques de crédit et partant les coûts du financement pour les entreprises qui peuvent être tenues responsables des dommages éventuels à l'environnement. En second lieu, il se peut aussi qu'un investisseur ou un prêteur s'engage à une responsabilité environnementale directe, s'exposant à des coûts qui pourraient dépasser de bien des fois la valeur de son prêt.

La responsabilité environnementale, peut aussi constituer une entrave au développement et à la commercialisation de technologies et de produits environnementaux nouveaux. Il faut étudier les mécanismes susceptibles d'aider les entreprises ayant des technologies nouvelles à assumer le coût de l'assurance et du financement lorsque les risques environnementaux des technologies nouvelles ne sont pas encore connus. Dans l'examen de ces besoins, le principe du pollueur payeur doit demeurer intact, tout comme l'établissement des dispositions de responsabilité conjointe par les gouvernements provinciaux.

4.5.1 Résoudre les problèmes de crédit générés par les préoccupations de responsabilité environnementale, tout en cherchant des solutions qui n'écrasent pas d'une responsabilité induite les parties qui font preuve de diligence raisonnable, tout en continuant à tenir responsables celles qui causent des dommages à l'environnement.

4.5.2 Élaborer des initiatives susceptibles d'aider le marché à assumer les risques environnementaux liés aux technologies nouvelles, tout en travaillant avec les secteurs des assurances et des finances à la mise au point de méthodes financièrement raisonnables de gestion des risques.

CHAPITRE 5 - RESSOURCES HUMAINES

L'un des principaux moyens d'accroître le pouvoir de concurrence global d'une entreprise, d'une industrie ou de l'ensemble d'une économie consiste à améliorer la compétence des travailleurs. Pour réussir, l'industrie de l'environnement a besoin d'un nombre suffisant de personnes ayant les niveaux de connaissances et de compétence voulus pour assurer l'utilisation efficace des technologies, tant au pays qu'à l'étranger. On estime que d'ici l'année 1995, le secteur de l'environnement aura vraisemblablement besoin de 5 000 à 7 000 autres travailleurs, dont quelque 2 000 à 3 000 seront des employés spécialisés, à la fois travailleurs techniquement qualifiés et cadres.

Depuis le rapport, la recommandation touchant l'organisation du secteur a débouché sur la création du **Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement (CCRHIE)**, dont le mandat est de donner suite aux grandes constatations du rapport sur les Ressources humaines. Le Conseil est formé de représentants des associations provinciales de l'industrie de l'environnement, du secteur privé, des milieux universitaires, des associations professionnelles et des groupes d'intérêts, ainsi que de membres d'office. Le Conseil a obtenu 2,03 millions de dollars sur trois ans pour financer le démarrage de la formation d'un nouveau conseil permanent, soit le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement.

Contexte

Par suite des préoccupations qu'éprouvent les dirigeants canadiens du secteur de l'environnement au sujet de la disponibilité d'employés spécialisés pour répondre aux besoins, on a procédé à une étude des ressources humaines. L'étude conjointe du gouvernement et de l'entreprise, et son rapport intitulé *Les ressources humaines dans l'industrie de l'environnement* (mars 1993), ont mis en lumière sept grandes questions appelant un examen plus serré. Ces questions portent sur 1) l'organisation du secteur, 2) les compétences en gestion, 3) les compétences techniques, 4) la gestion des changements au sein du secteur, 5) la création de liens avec les principaux intervenants, 6) le recrutement des étudiants, et 7) l'information sur le secteur.

Questions et initiatives possibles

5.1 Programmes d'éducation et de formation

Les principales questions retenues dans le rapport ont trait a) aux compétences en matière de gestion, b) aux compétences techniques, c) à la gestion du changement dans le secteur de l'environnement et d) à la création de relations adéquates avec l'ensemble des intervenants. Ces questions pourront se régler grâce à des programmes efficaces d'éducation et de formation. Il faut également se pencher sur le manque de compétence au niveau de la gestion et de l'administration, généralement au sein des organismes (petits et moyens) à vocation technique. Il faut s'intéresser également aux connaissances, à la compétence et aux

capacités des employés présentement en fonction et des employés à venir. A la suite de l'évolution rapide de la réglementation en matière de technologie et d'environnement, il importe de réviser le programme d'études environnementales et de formation permanente parmi les employés.

L'objet du Forum pour la formation en commerce international (FITT) est d'accroître, pour les Canadiens, les possibilités d'acquérir des compétences pratiques en commerce international. On atteint ce but en établissant des normes professionnelles nationales dans le domaine des affaires internationales.

5.1.1 Collaborer avec le programme FITT à l'élaboration d'un ou de plusieurs modules de formation répondant de façon précise aux besoins de l'industrie de l'environnement.

5.2 Sensibiliser les élèves du secondaire et les étudiants des universités aux possibilités de croissance et aux occasions d'emplois que représente le secteur de l'environnement.

Pour attirer les employés ayant l'instruction, les compétences et les capacités appropriées, il faut d'abord sensibiliser les jeunes au secteur de l'environnement en pleine croissance et aux perspectives d'emplois qu'il peut présenter.

5.2.1 Collaborer avec la Direction générale des affaires universitaires et collégiales et de la promotion des sciences, à Industrie Canada. La Direction générale fait la promotion, dans des écoles secondaires, du besoin de personnes qualifiées dans le domaine des sciences et de la

technologie et des occasions qui s'offrent à elles. Ainsi, le Conseil canadien des ressources humaine du secteur de l'environnement et les associations provinciales pourraient-ils prendre part au programme sans frais intitulé « Les innovateurs à l'école ».

5.2.2 Le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement, en collaboration avec les associations industrielles provinciales et peut-être d'autres associations horizontales comme l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association professionnelle des ingénieurs, etc. pourrait élaborer et lancer une campagne de sensibilisation au niveau des écoles secondaires et des universités.

5.3 Programmes d'emplois

Après avoir attiré les personnes dans l'industrie de l'environnement, et les avoir préparées à y travailler, il devrait être plus facile de les y placer.

5.3.1 Service d'emploi

Explorer l'idée d'un répertoire central de personnel qualifié et disponible employable à plein temps ou à temps partiel dans l'industrie de l'environnement. Ce service, qui pourrait être administré par le secteur privé (avec ou sans but lucratif) pourrait s'occuper de diverses formes d'emplois : permanents par opposition à temporaires, et affectations à long

terme par opposition à court terme. Aux États-Unis, l'*Environmental Careers Organization (ECO)* – qui est un organisme à but non lucratif du secteur privé – offre un service de cette nature.

5.3.2 Programme d'emploi du secteur public et du secteur privé

L'industrie pourrait vouloir explorer avec les gouvernements la possibilité d'un programme d'emplois pour les récents diplômés qui sont qualifiés pour travailler dans le secteur de l'environnement.

5.3.3 Programme d'enseignement coopératif

Encourager les universités et les collèges ayant des programmes d'études environnementales à étudier la possibilité de programmes d'enseignement coopératif avec trois ou quatre stages de trois ou quatre mois chacun pendant la durée du programme d'études. Ce genre de programme procurerait à l'étudiant une expérience pratique et ferait connaître les entreprises aux employés éventuels.

5.3.4 Programme de type apprentissage/ prolongation d'emploi

Faire un effort financier en faveur de l'apprentissage. Dans un premier temps, nous ferons porter notre effort sur de nouvelles initiatives dans les domaines porteurs où la demande est la plus forte, par exemple l'écologie.

5.3.5. Encourager l'organisation proposée Services jeunesse d'entreprendre des projets environnementaux pour la communauté.

CHAPITRE 6 - EN RÉSUMÉ

Contexte

Dans les chapitres précédents, ce document de consultation a traité d'un certain nombre de questions particulières et évoqué une vaste gamme d'initiatives possibles dans les quatre domaines par lesquels passe le succès de tout effort global de promotion de la croissance et du développement de l'industrie canadienne de l'environnement : l'accès au marché intérieur et international; le développement technologique; le financement; et le perfectionnement des ressources humaines, en particulier la formation. Cette analyse suscite la consultation sur plus de 60 initiatives individuelles. Le gouvernement fédéral et les provinces ont prévu toute une série de programmes et d'activités pour appuyer l'industrie canadienne de l'environnement, comme l'illustrent les annexes.

Questions et initiatives possibles

Les ministères et organismes du gouvernement fédéral offrent toute une gamme de programmes à l'appui de l'industrie canadienne de l'environnement. Environnement Canada et Industrie Canada jouent des rôles de premier plan à cet égard, avec la participation active des ministères des Affaires étrangères et du commerce international, des Ressources naturelles Canada, du Développement des ressources humaines, du Conseil national de recherches, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, pour ne nommer que ceux-là. L'appui fédéral à l'industrie de l'environnement peut se diviser en quatre thèmes distincts --

financement, développement technologique, accès aux marchés et développement des marchés et formation -- mais de nombreux programmes desservent quand même plus d'un de ces secteurs.

Parmi les programmes ayant des composantes de financement propres à l'industrie de l'environnement, se trouve le Programme de commercialisation des techniques environnementales d'Industrie Canada, qui accorde de l'aide financière pour le développement, la démonstration et la commercialisation de technologies environnementales prometteuses; le programme D=>RECT d'Environnement Canada, qui finance la démonstration de techniques innovatrices pour réduire la pollution et récupérer l'énergie des déchets; et le Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie de Ressources naturelles Canada, qui aide l'industrie à mettre au point des produits, des procédés et des systèmes nouveaux et améliorés pour accroître l'efficacité énergétique.

Il y a un certain nombre de programmes généraux de financement à l'intention des régions qui appuient les entreprises œuvrant dans la mise au point et la commercialisation de produits et de services environnementaux. Ils comprennent :

- le Programme d'encouragement aux entreprises, pour faciliter les projets de recherche-développement (Initiative fédérale de développement économique dans le nord de l'Ontario);
- le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, pour faciliter les

projets de développement de technologies nouvelles (DEO);

- les Programmes de coopération de l'APECA, qui offrent diverses formes d'aide aux petites et moyennes entreprises pour l'innovation et le transfert des technologies;
- l'aide à la recherche-développement technique, pour supporter l'innovation technique, la conception industrielle et le développement technologique (BFDR(Q)).

L'aide fédérale au développement technologique s'inscrit dans le Programme de partenariats de recherche du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, qui favorise les partenariats entre les universités et le secteur privé pour la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés; le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches, qui donne aux petites et moyennes entreprises de l'information technique, du financement et certaines connaissances spécialisées pour faciliter la mise au point et la mise en œuvre de technologies nouvelles; et trois nouveaux Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales, qui serviront de pierre d'assise pour aider les petites et les moyennes entreprises à mettre au point, à démontrer, et à commercialiser de nouvelles technologies environnementales.

En outre, les scientifiques et les ingénieurs fédéraux œuvrant dans les laboratoires du CNRC, de Ressources naturelles Canada et d'Environnement Canada font des travaux poussés de R-D environnementale et sont de grands intervenants en matière d'innovation et de transfert de technologies au Canada.

Pour appuyer l'accès aux marchés et leur développement, Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international publient le Plan de promotion du commerce extérieur, une recension des initiatives fédérales en matière de commerce, et organisent notamment des foires et des missions commerciales pour l'industrie de l'environnement; Environnement Canada a établi un Bureau de gérance de l'environnement qui fait la promotion des approvisionnements de produits et de services écologiques au sein des ministères fédéraux; et Globe '94, un salon de l'industrie de l'environnement, présentera au monde entier les capacités de l'industrie canadienne de l'environnement.

De nombreux programmes fédéraux d'appui sont assortis d'une composante de formation. Il convient de mentionner le Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement, qui a été établi avec l'aide d'un certain nombre de ministères fédéraux, et dont le rôle est de veiller à l'organisation de cours de formation, de programmes et d'autres mesures pour assurer une formation professionnelle de haute qualité dont a besoin le secteur de l'environnement.

La sélection qui précède est représentative d'un nombre et d'une diversité beaucoup plus considérables de programmes fédéraux d'aide destinés à l'industrie canadienne de l'environnement. On trouvera d'autres détails en annexe.

Le problème est-il que les gouvernements n'appuient pas assez ou qu'ils appuient trop vigoureusement l'industrie canadienne de l'environnement? Il ressort nettement des chapitres qui précèdent qu'il faut véritablement des idées neuves et de nouvelles initiatives originales, comme celles qu'évoque le présent document de

consultation. La coordination, l'efficacité par rapport aux coûts et, particulièrement le leadership doivent aussi avoir la place qui leur revient.

Leadership, vision, stratégie, efficacité par rapport aux coûts et engagement - tels sont les éléments qui manquent et que le gouvernement fédéral espère apporter à son Initiative pour l'industrie canadienne de l'environnement, à commencer par cet important exercice de consultation pour écouter les Canadiens et partager leur vision.

6.1 Stratégie coordonnée

6.1.1 Le gouvernement fédéral élaborera une stratégie efficace, coordonnée et ciblée pour raffermir ses programmes et ses activités. En outre, il travaillera en étroite collaboration avec ses homologues provinciaux en vue d'optimiser les programmes et les activités des provinces et l'initiative fédérale.

6.1.2 Explorer la possibilité de créer un groupe consultatif représentant l'industrie, l'université et le gouvernement et le charger de donner son avis sur la mise en œuvre de la stratégie qui assurera que l'aide et les programmes gouvernementaux adressent les besoins critiques.

6.2 Normes des produits, politiques et programmes environnementaux stratégiques

6.2.1 Réviser et examiner, à l'appui de l'industrie canadienne de l'environnement, des normes des

produits, des politiques et des programmes environnementaux (actuels et envisagés) du gouvernement fédéral, pour maximiser les opportunités d'emplois actuels et futurs pour les Canadiens et un environnement propre.

6.3 Travailler de façon stratégique avec les Centres pour l'avancement des technologies environnementales

6.3.1 Le réseau de trois nouveaux Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales, situés dans l'Ouest canadien, au Québec et en Ontario, deviendra la pierre d'assise de l'application de la stratégie fédérale touchant les industries de l'environnement. Le processus de mise en place et d'opérer ces centres devraient optimiser les opportunités d'emplois pour les canadiens et maximiser notre capacité de prendre soin de l'environnement canadien et de la planète.

6.4 Travailler de façon stratégique avec les associations de l'industrie canadienne de l'environnement

6.4.1 Les associations nationales et provinciales de l'industrie de l'environnement ont un rôle continu particulièrement important à jouer dans la promotion de la croissance et du développement de cette industrie, compte tenu de sa diversité, et du fait qu'un grand nombre des entreprises qui la forment sont petites et nouvelles.

Le gouvernement fédéral reconnaît la persévérance et le leadership dont les associations ont fait preuve dans des circonstances parfois éprouvantes, il apprécie l'appui que les associations ont donné à la création des Centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales, et il s'engage à travailler en étroite collaboration avec elles et à contribuer à leur raffermissement.

Le gouvernement fédéral espère et prévoit donner suite à ces quatre engagements primordiaux, et mettre en œuvre une sélection stratégique des programmes

gouvernementaux et de nouvelles initiatives en matière de politiques et de programmes -- déterminés par le processus de consultation en cours -- dans le cadre de son Initiative sur l'industrie canadienne de l'environnement. En partenariat avec les autres ordres de gouvernement et les autres intervenants canadiens, nous contribuerons à promouvoir la croissance et le développement vigoureux de l'industrie canadienne de l'environnement et le développement durable et respectueux de l'environnement de l'économie canadienne.

ANNEXE 1

VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

PROGRAMME/ACTIVITÉ - THÈMES	DESCRIPTION
<p><i>PROGRAMME DE PARTENARIATS EN RECHERCHE</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Financement▶ Technologie▶ Formation	<p>Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNGC) applique ce programme qui vise à encourager les partenariats entre les universités et les organismes du secteur privé. Il offre du financement et de l'aide technique pour les projets de collaboration entre le Conseil et des organismes du secteur privé, des universités, des consortiums et des associations. Ses activités comprennent de la recherche-développement, des séminaires, des ateliers, des bourses d'étude et des bourses de recherche.</p>
<p><i>PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE (PARI)</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Financement▶ Technologie	<p>Le PARI est administré par le Conseil national de recherches du Canada en collaboration avec divers ministères fédéraux. Il offre aux petites et moyennes entreprises de l'information technique, du financement et des services de génie industriel ainsi que de l'expertise pour leur permettre d'accéder à la technologie canadienne et étrangère et d'atténuer le risque que comporte la mise en œuvre de technologies nouvelles. Cela comprend les nouveaux procédés industriels et d'autres technologies environnementales.</p>
<p><i>PROGRAMME DE COMMERCIALISATION DES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES</i></p> <ul style="list-style-type: none">▶ Financement▶ Technologie	<p>Ce programme est un volet de l'Initiative de technologie pour des solutions environnementales dans le cadre du Plan vert. L'objectif du programme est le partage des risques financiers que comportent la mise au point, la démonstration et la commercialisation des technologies nouvelles permettant de résoudre les problèmes environnementaux par l'utilisation de premiers projets pilotes et de démonstration. L'aide financière peut atteindre 50 p. 100 des coûts de démonstration jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars et 75 p. 100 ou 50 000 \$ pour les études préliminaires.</p>

<p><i>PROGRAMME D'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement 	<p>Le Programme d'innovation environnementale appuie les propositions innovatrices de recherche-développement pour les nouveaux produits, les procédés et les technologies dans le domaine de l'environnement. Les objectifs du programme sont de raffermir les sciences et la technologie du Canada dans le domaine de l'environnement et de promouvoir l'innovation environnementale dans le secteur privé.</p>
<p><i>LICENCES COMMERCIALES DE TECHNOLOGIE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Technologie 	<p>La Direction du développement technologique d'Environnement Canada s'emploie activement à accorder à des partenaires du secteur privé des licences pour les technologies environnementales mises au point dans les centres et les instituts de recherche du gouvernement.</p>
<p><i>INITIATIVE DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT (ISE)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Financement ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>L'ISE vise à doter le Canada d'une vigoureuse industrie de l'environnement. Plusieurs projets et activités destinés à aider l'industrie en sont à l'étape de la planification ou sont déjà en cours. Ils s'articulent généralement sur des secteurs qui comprennent la recherche et l'analyse de marchés, le maillage international en technologie, les conférences de fournisseurs et d'acheteurs, la recherche sur les marchés des capitaux et les missions commerciales internationales.</p>
<p><i>ENTENTE DE COOPÉRATION AVEC LA NOUVELLE-ÉCOSSE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Financement ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>L'entente de Coopération avec la Nouvelle-Écosse pour le développement économique durable prévoit l'intégration des décisions en matière d'environnement et d'économie dans les secteurs public et privé. Elle prévoit de l'aide au développement de l'industrie de l'environnement, particulièrement dans le secteur des services.</p>
<p><i>ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Cette entente vise l'utilisation économique possible de sous-produits à base de ressources et le développement de la technologie environnementale à l'Î.-P.-É.</p>
<p><i>PROGRAMME D=>RECT, CRÉATION ET DÉMONSTRATION DE TECHNIQUES DE CONSERVATION DES RESSOURCES ET DE L'ÉNERGIE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Ce programme de financement encourage la démonstration de technologies innovatrices qui réduisent la pollution et récupèrent l'énergie provenant des déchets municipaux et industriels.</p>

<p><i>PROGRAMME DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUES DANS L'INDUSTRIE (RDEI)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Le RDEI est un programme à frais partagés qui aide l'industrie canadienne à mettre au point des produits, des procédés et des systèmes nouveaux et améliorés pour augmenter l'efficacité des utilisations d'énergie et encourager l'utilisation la plus importante possible de la technologie mise au point.</p>
<p><i>PROGRAMME CIBLE POUR L'INDUSTRIE (PCI)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Le PCI est un programme à frais partagés qui facilite les études et les évaluations technologiques sectorielles et qui encourage la recherche de suivi et les essais techniques sur le terrain dans le domaine de la technologie de l'efficacité énergétique. Cette initiative vise à repérer des occasions et à encourager la mise en œuvre de projets par des consortiums d'actionnaires.</p>
<p><i>PROGRAMME DE GÉRANCE DE L'ENVIRONNEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés 	<p>Ce programme du Plan vert vise à promouvoir le « verdissement » des opérations fédérales dans un certain nombre de domaines qui comprennent les politiques d'approvisionnement, les pratiques quotidiennes, la gestion des parcs et la gestion du matériel. Chaque ministère est en voie de se donner un plan d'action qui précisera comment il prévoit mettre en œuvre diverses initiatives.</p>
<p><i>FONDS POUR LA DÉPOLLUTION DES GRANDS LACS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés 	<p>Ce Fonds est un volet du Plan d'action des Grands lacs qui a pour but d'aider à rétablir la qualité de l'eau dans le bassin des Grands lacs au Canada. Une partie du Fonds a été affecté à la mise au point et à la démonstration de techniques de nettoyage et de prévention de la pollution.</p>
<p><i>INITIATIVE POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DANS LES GRANDS LACS ET LE SAINT-LAURENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Ce programme du Plan vert vise à rétablir la qualité de l'eau dans le Saint-Laurent et le bassin des Grands lacs. Cette initiative comprend des activités d'éducation et de sensibilisation entreprises par le Centre de prévention de la pollution dans les Grands lacs, situé à Sarnia (Ontario), et la mise au point de programmes volontaires de prévention de la pollution, avec plusieurs secteurs industriels. Il y a déjà des programmes en cours dans le secteur de l'automobile et dans le secteur de la finition des métaux.</p>
<p><i>BUREAU DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Le Bureau national de prévention de la pollution est responsable de la promotion de pratiques de développement durable, de l'élaboration d'un cadre stratégique national coordonné pour la prévention de la pollution et d'un plan d'action du gouvernement fédéral. Il est également chargé de la promotion de mesures volontaires dans l'industrie pour la réduction des polluants et des déchets.</p>

<p><i>PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier est un programme de recherche coopérative administré par l'industrie minière canadienne, le gouvernement fédéral et les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Il vise à diminuer la production d'acides provenant de chantiers miniers afin de prévenir les dommages à de grands secteurs de l'environnement aquatique et terrestre.</p>
<p><i>PROGRAMME DE RESTAURATION DES EAUX SOUTERRAINES ET DES SOLS CONTAMINÉS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie 	<p>Ce programme financé par le gouvernement et l'industrie fait la promotion de la recherche fondamentale sur les moyens innovateurs de nettoyer les eaux souterraines et les sols contaminés par des hydrocarbures pétroliers. Le financement est assuré par le gouvernement fédéral et les associations pétrolières du Canada et des États-Unis.</p>
<p><i>PROGRAMME NATIONAL D'ASSAINISSEMENT DES LIEUX CONTAMINÉS (PNALC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Les objectifs du PNALC sont d'aider à nettoyer les emplacements contaminés qui présentent des risques et à stimuler le développement de technologies innovatrices de remise en état. Ce programme est financé conjointement par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Il est administré par le truchement d'ententes bilatérales entre Environnement Canada et les gouvernements des provinces et des territoires.</p>
<p><i>DÉVELOPPEMENT ET DÉMONSTRATION DE TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT DES LIEUX CONTAMINÉS (DETALC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Le Programme de développement et de démonstration de techniques d'assainissement des lieux contaminés est un volet du Programme national d'assainissement des lieux contaminés. Le DETALC prévoit de l'aide financière pour la mise au point et la démonstration de technologies innovatrices présentant la possibilité de résoudre des problèmes liés à la remise en état des lieux contaminés.</p>
<p><i>CENTRE TECHNIQUE DES EAUX USÉES (CTEU)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Le Centre technique des eaux usées est un centre de recherche du gouvernement fédéral qui est exploité par Gestion de Recherche RockCliffe. Son objectif est d'améliorer la commercialisation de la technologie mise au point au CTEU.</p>
<p><i>ASSOCIATION CANADIENNE DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT (ACIE)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Financement ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Les objectifs de l'association sont d'être le porte-parole de l'industrie et d'assurer des services à ses membres, comme l'élaboration de normes pour l'industrie et le lancement d'activités de développement industriel. Industrie Canada a fourni du financement d'amorçage et de l'aide pour l'établissement du bureau national de l'ACIE.</p>

<p><i>COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE LA TECHNOLOGIE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Le Comité consultatif national de la technologie de l'assainissement de l'air est une coentreprise d'Environnement Canada, d'Industrie Canada et de l'industrie de l'assainissement de l'air qui vise à améliorer le développement de la technologie, des marchés et de la communication entre les fournisseurs et les concepteurs de produits et de services.</p>
<p><i>INSTITUT DE CHIMIE DE L'ENVIRONNEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie 	<p>L'Institut effectue de la recherche en sciences et en ingénierie chimiques pour répondre aux besoins de ses clients en matière de connaissances touchant le secteur des ressources et l'industrie de l'environnement. Ses activités comprennent la réduction des déchets, la prévention de la pollution, la technologie des procédés et la remise en état. L'Institut offre plusieurs programmes aux organismes du secteur privé dont certains répondent aux besoins particuliers de l'industrie de l'analyse de l'environnement.</p>
<p><i>CENTRE DE TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENTALE DE RIVER ROAD</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie 	<p>Ce centre d'Environnement Canada dirige un certain nombre de projets de développement, d'évaluation et de démonstration technologiques, en collaboration avec les secteurs privé et public. Ses projets concernent au premier chef les technologies touchant l'analyse chimique d'échantillons environnementaux complexes; la réduction des rejets de sources stationnaires et mobiles; la réaction d'urgence aux déversements de produits chimiques et pétroliers; et le nettoyage des décharges dangereuses.</p>
<p><i>PROGRAMME DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Financement ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Ce programme du Plan vert favorisera l'établissement de trois Centres pour l'avancement des technologies environnementales au Canada. Les centres offriront aux petites et moyennes entreprises toute une gamme d'activités de commercialisation des technologies, notamment des plans d'entreprise, des conseils technologiques, des études de marché, de la démonstration de technologie et du financement des acquisitions.</p>
<p><i>CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT (CCRHIE)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation 	<p>Le CCRHIE, de création récente, se veut un organisme national permanent ayant pour mandat d'aider à fournir des ressources humaines à l'industrie de l'environnement et de veiller à ce qu'existent les programmes de formation, les cours et les autres outils propres à assurer la formation professionnelle de grande qualité nécessaire dans ce domaine. Le Conseil est formé de membres représentant des groupes partenaires provenant de tous les coins du pays.</p>

<p><i>CENTRE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION DANS LES GRANDS LACS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Ce Centre, ouvert en mai 1992, s'inscrit dans le cadre de l'Initiative pour la prévention de la pollution dans les Grands lacs et le Saint-Laurent. Il a pour mission de faciliter et d'encourager l'échange d'information et la formation touchant les stratégies efficaces de prévention de la pollution.</p>
<p><i>BUREAU CANADIEN DE FORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Formation 	<p>Le Bureau canadien de formation sur l'environnement a été créé en mai 1992. Il a pour mission d'aider les représentants de pays en développement à apprendre, par la formation en gestion, les procédés et les technologies en usage au Canada, et comment les appliquer aux questions d'environnement. Le Bureau met en concordance les besoins des pays en développement et l'expertise canadienne qu'offrent les instituts de recherche, les collèges et l'industrie.</p>
<p><i>CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT (CCME)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Financement ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Le CCME est la principale tribune intergouvernementale au Canada pour la discussion et les mesures conjointes touchant les questions environnementales d'intérêt national et international. Le Conseil est formé des ministres de l'Environnement du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires. Le CCME se réunit normalement deux fois l'an pour déterminer les priorités et arrêter des projets de travail nationaux, comme le Programme national d'assainissement des lieux contaminés dont il est question plus hauts.</p>
<p><i>ÉCO-RECHERCHE : PROGRAMME INTER-CONSEILS SOUS L'ÉGIDE DU PLAN VERT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation 	<p>Le programme Éco-recherche est le résultat d'un effort conjoint d'Environnement Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches médicales pour appuyer et faire progresser la recherche et la formation en études environnementales. Le programme comporte trois volets : subventions de recherche sur l'écosystème, bourses de doctorat et chaires de recherche universitaire.</p>

<p><i>INITIATIVE INTERNATIONALE DE FORMATION EN ENVIRONNEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Technologie ▶ Formation 	<p>Ce programme prévoit la concertation avec des entreprises canadiennes et des clients étrangers pour donner aux pays en développement des programmes d'éducation et de formation professionnelle en technologie. Des programmes ont été entrepris au Mexique et d'autres sont actuellement en voie de préparation pour la Chine.</p>
<p><i>PUBLICATIONS SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie 	<p>Environnement Canada publie chaque année de nombreux rapports techniques et non techniques sur les questions d'environnement. Cette publication donne la liste des rapports de la série Protection de l'environnement (SPE) et des manuels Enviroguide qui présentent des renseignements sur 50 produits chimiques, ainsi que sur les publications et les rapports publiés conjointement par Environnement Canada et d'autres organismes gouvernementaux.</p>
<p><i>RÉPERTOIRE DES FABRICANTS DE PRODUITS ENVIRONNEMENTAUX/ RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS CANADIENS DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés 	<p>Ces répertoires sont un volet de l'Initiative d'Industrie Canada pour le secteur de l'environnement. Ils énumèrent les entreprises canadiennes de l'industrie de l'environnement qui sont actives dans les secteurs de la fabrication et des services et peuvent servir à la promotion des occasions d'exportation, à la création d'alliances stratégiques et au maillage.</p>
<p><i>PLAN DE PROMOTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés 	<p>Le Plan de promotion du commerce extérieur a été organisé par le ministère des Affaires étrangères, Industrie Canada et d'autres ministères fédéraux. Son objet est de recenser et d'intégrer la planification de toutes les foires commerciales, des missions et des autres initiatives fédérales à l'étranger dans le domaine de l'environnement.</p>
<p><i>CALENDRIER DES CONSULTATIONS ENVIRONNEMENTALES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <i>Marchés</i> ▶ <i>Financement</i> ▶ <i>Technologie</i> ▶ <i>Formation</i> 	<p>Ce calendrier est publié deux fois l'an, essentiellement pour donner aux organismes et aux collectivités le moyen d'articuler leurs interventions sur la scène de l'environnement et de leur donner un meilleur accès aux décideurs. Il offre un sommaire régulier des consultations à venir sur les initiatives reliées au Plan vert et à d'autres initiatives en matière de politiques, de programmes et de réglementations touchant l'environnement au sein des ministères fédéraux.</p>
<p><i>ÉTUDE DES RESSOURCES HUMAINES DANS L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'ENVIRONNEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation 	<p>Cette étude détaillée des ressources humaines dans l'industrie de l'environnement a été réalisée par le ministère du Développement des ressources humaines. Elle comprend une analyse des tendances actuelles des ressources humaines au sein de l'industrie, une ventilation des questions d'intérêt pour l'industrie et des recommandations pour la formation future.</p>

<p><i>ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ D'EXPLOITATION DE LA TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENTALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Technologie 	<p>Cette étude, entreprise par Environnement Canada dans le cadre du Programme de transfert de technologies, renferme des renseignements détaillés sur l'industrie canadienne de l'environnement, y compris les résultats d'une enquête sur les obstacles à la commercialisation des technologies et des renseignements sur les marchés canadiens et internationaux.</p>
<p><i>RÉPERTOIRE DES EXPORTATEURS DE COMMERCE EXTÉRIEUR CANADA</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés 	<p>Le Répertoire des exportateurs renferme des renseignements sur les entreprises canadiennes de l'industrie de l'environnement capables d'exporter. Cette publication, qui est mise à jour tous les dix-huit mois, devrait aider les entreprises dans leurs exportations, leur maillage et leur compétitivité internationale.</p>
<p><i>SÉRIE GLOBE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Depuis 1990, Environnement Canada, en collaboration avec plusieurs autres ministères fédéraux, parraine une foire commerciale et une conférence internationales semestrielles de l'industrie de l'environnement. Globe '94 donnera aux entreprises canadiennes l'occasion d'exploiter des marchés étrangers, de créer des alliances stratégiques et d'accéder à des technologies nouvelles et à du financement nouveau.</p>
<p><i>GROUPE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES MARCHÉS DES ÉTATS-UNIS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Marchés ▶ Financement ▶ Technologie 	<p>Industrie Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international font la promotion du partenariat d'entreprises canadiennes avec des entreprises américaines pour le développement technologique et l'investissement en technologie. Ce groupe appuie des ateliers, des études de marchés particuliers et des missions.</p>
<p><i>PROGRAMME DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE - APPUI AU PROJET POUR LA COLLABORATION EN TECHNOLOGIE ENVIRONNEMENTALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement 	<p>Cette initiative vise à établir un transfert plus efficace de technologies canadiennes vers les pays en développement par le partage des dépenses à engager pour adapter la technologie d'une entreprise canadienne à une situation locale.</p>
<p><i>CCTME</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Technologie 	<p>Le centre canadien pour la technologie des minéraux et de l'énergie, par le biais de ses centres de recherche au Canada, travaille avec les industries des minéraux, des métaux et de l'énergie pour trouver des méthodes plus sécuritaires, plus propres et plus efficaces et utiliser les ressources minérales et énergétiques canadiennes.</p>

ANNEXE 2

GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes pour l'environnement

- ▶ Système de collecte des batteries
(Les vieilles batteries en Colombie-Britannique sont transportées chez un transformateur, quels que soient le prix du plomb et les coûts du transport.) Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs.
- ▶ Mesures financières d'incitation au recyclage des vieux pneus (*FIRST - Financial Incentives for Recycling Scrap Tires*)
(Les vieux pneus sont envoyés dans des installations de transformation et de recyclage, plutôt que dans les décharges, au brûlage ou dans des cimetières de pneus.) Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs.
- ▶ Fonds des sciences et de la technologie
(Aide à l'innovation scientifique et technologique en Colombie-Britannique.) Ministère de l'Éducation avancée, de la Formation et de la Technologie.
- ▶ Programme de capitaux propres
(Crédit d'impôt pour l'établissement ou l'expansion d'usines de fabrication ou de transformation.) Ministère de la Promotion de la petite entreprise, du Tourisme et de la Culture.

Activités

- ▶ Stratégie de l'industrie de l'environnement de la Colombie-Britannique :
(ministère de l'Emploi et de l'Investissement)

Les activités comprennent : Conseiller pour l'industrie de l'environnement

- Coprésidence de Globe '94
- Personne-ressource du *Centre of Environmental Technology and Advancement Corporation (CETAC)*
- Commission de réduction des déchets
- Stratégie pour les contenants de boissons
- Conseil canadien des ministres environnementaux

-
- ▶ Réforme de la réglementation - Une nouvelle loi sur l'évaluation environnementale sera adoptée dans un an ou deux en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
(Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs)
 - ▶ *British Columbia Trade Development Corporation (BCTrade)*
(Aide les entreprises environnementales à s'implanter sur les marchés d'exportation.)
 - ▶ *British Columbia Purchasing Commission (BCPC)*.
(Élaboration d'une politique d'achat écologique ou « verte », aide aux fournisseurs et aide au développement technologique.)
 - ▶ Ministère de l'Emploi et de l'Investissement
(Par l'entremise de sa Division des sciences et de la technologie et du Conseil des sciences de la Colombie-Britannique, l'accent est mis sur les initiatives qui font appel aux sciences et à la technologie pour favoriser l'industrie de l'environnement. S'intéresse aussi au perfectionnement des ressources humaines.)
 - ▶ Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
(Pour favoriser de nouvelles sources d'énergie afin de conserver les ressources non renouvelables et d'améliorer la qualité de l'air.)

GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes environnementaux

- ▶ Programme contre la pollution dans les décharges publiques (*Help End Landfill Pollution - HELP*)
(Pour répertorier, évaluer, étudier et remettre en état les décharges industrielles et les emplacements d'usine abandonnés présentant des risques élevés en Alberta.) Environnement Alberta.
- ▶ Bourse albertaine des déchets (*Alberta Waste Materials Exchange - AWME*)
(Exploiter, de concert avec la Bourse canadienne des déchets, un centre d'échange d'information conçu pour mettre les utilisateurs éventuels de déchets en contact avec les producteurs de déchets.) Environnement Alberta.
- ▶ Initiative municipale contre les déchets
(Capitaux de démarrage pour les municipalités et les groupes à but non lucratif pour la réalisation de projets de recyclage, la mise en œuvre d'un plan régional intégré de gestion des déchets et la communication d'information pour repérer les occasions et appuyer les marchés des déchets.) Environnement Alberta.
- ▶ Programme de recyclage des pneus
(Pour faire en sorte que les vieux pneus soient acheminés vers des installations de transformation et de recyclage plutôt que vers les décharges, au brûlage ou dans des cimetières de pneus.) Environnement Alberta, Tire Recycling Management Board.
- ▶ Recherche appliquée et développement de produits
(Ressources et expertise pour aider les entreprises à faire avancer des idées novatrices. Depuis le rassemblement de renseignements jusqu'à la conception, à la création de prototypes, à la mise à l'essai et à la modification d'un produit, en passant par les études de faisabilité et par l'évaluation économique et des marchés.) Northern Alberta Institute of Technology et Southern Alberta Institute of Technology.

GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes environnementaux

- ▶ Programme de développement de la technologie environnementale
(Aide au développement de produits et de procédés novateurs, au développement et à la mise à l'essai de prototypes, aux projets de mise à l'échelle et de démonstration.) Développement économique de la Saskatchewan et Environnement et Sécurité publique de la Saskatchewan.

Activités

- ▶ Le Comité environnemental de l'Ouest est né du Comité directeur de l'industrie de l'environnement de l'Ouest. Ce comité a produit l'étude de l'industrie de l'environnement de l'Ouest.

GOUVERNEMENT DU MANITOBA

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes environnementaux

- ▶ Fonds pour les innovations en matière de développement durable
 - (Aide fournie pour le développement, la mise en œuvre et la promotion de projets d'innovation en environnement qui appuient un développement durable.) Les subventions sont limitées à 40 000 \$. Les projets spéciaux peuvent dépasser cette limite. - Industrie, Commerce et Tourisme Manitoba.
 - (Une aide à frais partagés pouvant atteindre 50 p. 100, jusqu'à concurrence de 25 000 \$, peut être accordée pour des études et des occasions de développement.)
 - (Unité de coordination du développement durable du Conseil exécutif du Manitoba)

Activités

- ▶ Initiative de développement des industries de l'environnement
 - Le principal instrument dont dispose le Manitoba pour accorder de l'aide dans les domaines liés à l'environnement. Un important objectif de l'initiative est de dégager des ressources complémentaires provenant du secteur privé et d'autres ordres de gouvernement.

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes environnementaux

- ▶ Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier
(Financement pour atténuer la production d'acides sur les chantiers miniers.)
- ▶ Programme de réacheminement des déchets industriels (PRDI)
(Aide technique et financière pour les projets conçus pour récupérer les déchets industriels par la réduction, la réutilisation et le recyclage.)
- ▶ Programme des 3R dans les municipalités
(Aide aux municipalités pour la récupération des matériaux envoyés dans les décharges.)
- ▶ Subventions pour les égouts sur place
(Aide aux municipalités et aux services de santé pour l'application de la partie VII de la *Loi sur la protection de l'environnement* [certificats d'autorisation des systèmes d'égouts]).
- ▶ Programme de lutte contre les moules zébrées
(Mesures écologiques de répression des « moules zébrées ».)
- ▶ Programme de dépollution des plages rurales
(Aide à la dépollution des plages rurales.)
- ▶ Programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (PESE)
(Aide aux projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.)
- ▶ Programme de mise au point de technologies de dépollution (PMPTD)
(Aide pour la démonstration de la nouvelle technologie ayant des bénéfices environnementaux et des opportunités de mise en marché.)
- ▶ Fonds d'encouragement à la recherche dans les universités (FERU)
(R-D - Renforcer le partenariat entre l'industrie et les universités.)
- ▶ Programme de promotion des nouvelles technologies
(R-D - Promouvoir l'adoption de nouvelles technologies pour l'industrie des ressources du nord de l'Ontario.)

-
- ▶ Programme de commercialisation de technologies à haut rendement énergétique
(Aide les manufacturiers ontariens à réaliser les premières ventes de nouveaux produits à haut rendement énergétique.)
 - ▶ Programme EnerSearch.
(Aide aux compagnies ontariennes pour développer de nouvelles technologies énergétiques qui peuvent avoir un impact important sur l'environnement.)
 - ▶ Programme Nouvelles Entreprises
(Financement pour les nouvelles entreprises par le truchement de garanties de prêts.)
 - ▶ Programme de recherche sur l'adaptation aux changements technologiques
 - ▶ Fonds de développement du commerce extérieur (FDCE)
(Aide les entreprises à créer de nouveaux marchés dans les autres pays.)

Activités

- ▶ Stratégie éco-industrielle de l'Ontario :
 - unités de développement des entreprises (aide pour la commercialisation des techniques environnementales et à haut rendement énergétique);
 - programme des occasions pour un marché vert;
 - analyse et réaménagement industriel vert (GIAR);
 - des collectivités écologiques (évaluations des maisons pour réduire la consommation d'énergie et d'eau);
 - programme des promesses de prévention de la pollution;
 - conférence annuelle sur le transfert de technologie de l'environnement du MEE;

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes environnementaux

- ▶ Aide à la réduction des déchets solides (Réorientation des déchets, promotion du recyclage, de la réutilisation et de la réduction.)
- ▶ Aide à la modernisation et à l'innovation technologique (AMITECH)
- ▶ Fonds de recherche et de développement technologique en environnement (FRDT-E)
- ▶ Programme d'aide à la recherche et au développement en environnement (PARDE)
- ▶ Programme d'innovation technologique en environnement (PITE)
- ▶ Programme de recherche exploratoire en environnement (PREE)
- ▶ Programme d'aide à la modernisation et à l'innovation technologique (PAMITECH)

Activités

- ▶ Plan de relance du Québec - Volet intitulé industrie de l'environnement
- ▶ Aide financière - Pour les entreprises qui ouvrent de nouveaux marchés dans d'autres pays. Trois ans et 15 millions de \$ (annonce 20.12.93) (MICT - MENUIQ - MAI).
- ▶ Projet-pilote - Remise en état de sites - région de Montréal. 10 millions de \$. Secrétariat du Grand Montréal.
- ▶ Programme d'aide au développement de l'industrie du recyclage au Québec. 12 millions de \$ - Trois ans. (MICT - MENVIQ).
- ▶ Aide financière aux entreprises - Remise en état des chantiers miniers sur les terres de la Couronne. 20 millions de dollars \$ - Trois ans. MER.

Nota : Toutes les activités pour l'industrie québécoise de l'environnement entrent dans le projet des « grappes industrielles ». En vertu de ce projet, une stratégie sera annoncée.

GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes environnementaux

- ▶ Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick
(Pour les activités axées sur les mesures de protection, de préservation et d'amélioration de l'environnement naturel du Nouveau-Brunswick.) Ministère de l'Environnement.

Nota : D'autres programmes génériques exécutés par le ministère du Développement économique et du Tourisme du Nouveau-Brunswick. Les projets environnementaux sont admissibles.

Activités

- ▶ Stratégie pour l'industrie de l'environnement qui a élaboré selon un plan d'action dans le cadre des activités de la table ronde sur l'environnement et l'économie tenue par le Premier ministre du Nouveau Brunswick.

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CLÉS POUR L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT

Programmes environnementaux

- ▶ Programme pour l'avenir des entreprises
(Aide aux entreprises inscrites au WIN pour l'établissement de marchés et l'accroissement des exportations en dehors des Maritimes.) Ministère du Développement économique.
- ▶ Fonds de fiducie pour l'environnement de la Nouvelle-Écosse
(Aide à la R-D pour les projets qui amélioreront et protégeront les ressources naturelles.)
Ministère de l'Environnement.
- ▶ Brigade des jeunes pour la conservation de la Nouvelle-Écosse
(Assure des services en faisant participer des équipes de jeunes à la conservation et à l'amélioration de l'environnement de la Nouvelle-Écosse.) Ministère de l'Environnement.
- ▶ Programme Défi environnemental pour les jeunes de la Nouvelle-Écosse
(Occasions pour les jeunes de dix-sept à vingt-quatre ans de traduire leur souci de l'environnement en emplois pour eux-mêmes.)
- ▶ Fonds de récupération des ressources
(Aide aux municipalités.)

Activités

- ▶ Un comité établi par la province sous les auspices du ministère provincial de l'Environnement a pour mandat de formuler une stratégie provinciale pour l'industrie de l'environnement. Cette stratégie se traduira graduellement en plan d'action au cours de l'été 1994.